

Les systèmes alimentaires en état de siège

Les défis du mouvement
paysan face à la digitalisation
de l'agriculture p.20

Entretien avec Michael
Fakhri, Rapporteur spécial
de l'ONU sur le droit à
l'alimentation p.28

De l'autonomie à la
souveraineté alimentaire :
le fil rouge des mouvements
sociaux p.50

N°1

Décembre
2021

Les Lendemain Solidaires

REVUE CRITIQUE POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT



IMPRESSUM

Les systèmes alimentaires en état de siège,
décembre 2021, 60 pages

Éditeur :
CETIM

Dossier préparé par :
Murad Akincilar

Contributions :
Florian Rochat, Murad Akincilar,
Vijay Prashad, Coopérative des
femmes de Meshoq, Marciano Silva,
Christophe Golay, Michael Fakhri,
Selin Yetim, Confederación sindical
única de los trabajadores
campesinos de Bolivia, Anuka de
Silva, Raffaele Morgantini, Samir
Amin.

Comité de rédaction :
Murad Akincilar, Julie Duchatel,
Melik Özden, Florian Rochat,
Raffaele Morgantini

Secrétaire de rédaction :
Léo Ruffieux

Communication et diffusion :
Marie-France Martinez

Maquette et graphisme :
Utopix

Abonnement annuel :
3 numéros 20.- CHF ou 20.- Euros/an

Prix au numéro :
8.- CHF ou 8.- Euros

Paiement par virement bancaire
Postfinance
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

CETIM
Rue Amat 6 1202 Genève, Suisse
Tél. +41 (0)22 731 59 63
contact@cetim.ch
www.cetim.ch

Remerciements
Cette publication a bénéficié du soutien de la
République et canton de Genève et de la Ville
de Genève, à travers la Fédération genevoise
de coopération.

Sommaire

3

Édito
Par Florian Rochat

4

Sécurité alimentaire :
l'approche des communs pour
penser la malnutrition
Par Murad Akincilar

8

Interdire la nourriture aux
affamés
Par Vijay Prashad

12

Vers une déroute
de la réalisation de l'ODD 2
Par la coopérative des femmes de Meshoq (Nord de
la Syrie)

16

La catastrophe alimentaire
et le risque de famine au
Moyen-Orient (Palestine,
Syrie du Nord, Yémen)
Par CETIM

20

Les défis du mouvement
paysan face à la digitalisation
de l'agriculture
Par Marciano Silva, Movimento dos Pequenos
Agricultores (Brésil)

Encadré : La propriété intellectuelle
contre les semences paysannes
Par Christophe Golay

28

Entretien avec Michael
Fakhri, Rapporteur spécial
de l'ONU sur le droit à
l'alimentation
Encadré : Les dessous de l'agriculture
« régénératrice »
Par Selin Yetim

34

Le Sommet des Nations
Unies sur les systèmes
alimentaires : une
colonisation flagrante de
l'ONU par l'agro-business
Entretien avec des militant-es de la Confederación
sindical única de los trabajadores campesinos de
Bolivia (CSUTCB)

38

Perspectives du féminisme
paysan et populaire
Entretien avec Anuka de Silva, Movement for Land
and Agricultural Reform, La Via Campesina Sri
Lanka

42

La Déclaration de l'ONU sur
les droits des paysan-nes :
Le droit au service de la lutte
pour des systèmes alimentaires
durables et égalitaires
Par Raffaele Morgantini

48

La modernisation de
l'agriculture du Sud par la
« voie capitaliste » est-elle
possible et souhaitable ?
Extrait du livre de Samir Amin
La souveraineté au service
des peuples

50

De l'autonomie à la
souveraineté alimentaire :
le fil rouge des mouvements
sociaux
Par CETIM

54

Les labels : difficile de s'y
retrouver!

Édito

Par Florian Rochat

Dès sa fondation, le CETIM a adopté le concept de « mal-développement » comme la clé de voûte de son analyse sur la marche du monde. Les mobilisations sur le changement climatique et, plus encore, les défaillances mises en lumière par la crise sanitaire internationale ont souligné la pertinence de cette approche.

Pour le CETIM, le développement ne doit pas être confondu avec la croissance économique. Le développement fait partie de la vie, de l'évolution où toute chose se développe, croît, régresse, voire naît ou disparaît, au gré de forces contradictoires en lutte. Mais, dans le domaine social et économique se pose la question : développement pour quoi, pour qui, décidé et promu par qui et avec quelles conséquences pour les êtres humains, les peuples, les classes populaires, leur bien-être, leur environnement naturel ? D'où l'urgence et la pertinence d'une analyse critique sur le maldéveloppement généralisé qui prévaut dans le mode de production et de consommation en vigueur.

Selon cette perspective, la crise actuelle a prodigieusement animé les débats sur l'avenir des sociétés humaines. Ils prennent même, dans certains milieux, des allures de plus en plus « radicales », mais souvent également débridées et « gesticulatoires » : s'y côtoient, peut-être plus que ne s'y affrontent, des discours aux propositions généreuses, anti-consuméristes et résolument égalitaires aussi bien que des diatribes aux relents racistes, néo-coloniaux et malthusiens à peine voilés. S'y ajoutent des envolées utopiques peu préoccupées des réalités concrètes et de leur transformation pratique.

Le CETIM entretient de très longue date des liens de réflexion, de lutte et de solidarité avec des mouvements sociaux, des institutions et des chercheur-ses des cinq continents. La place centrale accordée dans la présente revue à des rédacteur-trices issu-es des mouvements sociaux et du monde académique répond à un double objectif : présenter au lectorat des analyses riches et variées sur les multiples crises auxquelles sont confrontées nos sociétés, et offrir des éléments de réponse stratégique fondées sur les expériences de lutte et le vécu des auteur-es. Autrement dit, ce projet privilégie l'audace intellectuelle et entend insuffler la confiance dans l'action collective. De la même façon, la présente revue s'inscrit dans la défense de l'équité et de la justice Nord-Sud ; avec une attention particulière aux principes de coopération, de solidarité et de fraternité internationales et en se distançant des approches eurocentristes, unilatérales et abstraites.

Le premier numéro de la revue *Lendemain solidaires* est consacré à l'analyse du système alimentaire dominant. Ce système ignore les besoins essentiels des êtres humains ainsi que la place centrale d'une alimentation de qualité dans leur développement (dans tous ses aspects). *Lendemain solidaires* analyse également les politiques des institutions internationales dans ce domaine, tout en explorant des alternatives possibles au système dominant. Pour faire court, la question posée est : faut-il renforcer et protéger l'agriculture paysanne dans le monde entier et promouvoir la pleine souveraineté alimentaire dans chaque pays ou au contraire booster le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires et laisser le champ libre à l'agro-business ?



Sécurité alimentaire : l'approche des communs pour penser la malnutrition

Par Murad Akincilar *

La sécurité alimentaire est nécessaire pour lutter contre la malnutrition. Consubstantielle du droit à la vie, l'alimentation doit être considérée comme un bien commun et non comme un bien marchand.

Selon la définition adoptée au Sommet mondial de l'Alimentation à Rome en 1996, la sécurité alimentaire existe « lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Elle doit donc être abordée de façon holistique. En effet, il est primordial de s'assurer que la nourriture à disposition soit saine, équilibrée et que chaque être humain y ait accès de manière équitable. Dans les pays où la malnutrition est générale, il existe une forte corrélation entre la carence en micro-éléments tels que le zinc et la détérioration de la réponse immunitaire cellulaire.



*
Economiste, chercheur et syndicaliste

Cette « faim cachée », situation de carence en micro-nutriments (vitamines et minéraux) nécessaires à la santé humaine touchant près de deux milliards de personnes, est sans doute l'un des principaux problèmes de santé des pays du Sud.

Des stratégies comme la bio-fortification, permettent pourtant d'augmenter la teneur en vitamines et en minéraux des aliments végétaux en appliquant une méthode de sélection classique des plantes cultivées (génétique) ou de fertilisation (agronomie). La consommation quotidienne de pain et d'autres aliments à base de plantes dont la teneur en nutriments a été naturellement augmentée restaure de manière mesurable l'état nutritionnel des êtres humains. Ainsi, la bio-fortification pourrait devenir une

stratégie agricole importante pour améliorer la vie de millions de personnes confrontées à la malnutrition.

Une production agricole de qualité fondée sur la préservation des sols, avec un bilan carbone organique durable, est essentielle pour une alimentation saine. Or, dans certaines régions, une carence en nutriments est observée dans les tissus végétaux : l'absorption des nutriments par les plantes y est limitée, en particulier dans les sols à faible productivité, ceux à pH élevé ou à forte teneur en calcaire. L'agriculture doit répondre à des conditions écologiques précises. Par conséquent, la biodiversité, – incluant les espèces végétales et animales endémiques –, doit être protégée par les autorités publiques, et l'agriculture, réorganisée selon les principes de l'écologie afin d'assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement de nombreuses denrées de qualité.

Les aliments, biens communs ?

Considérer la nutrition comme un simple moyen de satisfaire les besoins nutritionnels afin d'accomplir des fonctions physiques serait inadéquat. La nutrition est également un droit humain fondamental, le droit à la vie, et a pour fonction de protéger la santé et de fournir aux êtres vivants des apports essentiels en énergie. En ce sens, une alimentation saine, nécessaire pour toutes et tous, doit être considérée comme un bien commun. Une telle approche ne va cependant pas de soi puisque les systèmes alimentaires sont conditionnés dans leur chaîne de valeur (production, transformation, distribution et consommation) par les relations de propriété, la marchandisation, le commerce et la société de consommation. Pourtant,

la condition première pour considérer la nourriture comme un bien commun exige de ne pas l'observer comme une simple marchandise à consommer. De ce point de vue, ce qu'il faut entendre par « alimentation » est avant tout un processus social, défini par des relations sociopolitiques et des rapports de classe ancrés dans chaque produit alimentaire.

De ce point de vue, ce qu'il faut entendre par « alimentation » est avant tout un processus social, défini par des relations sociopolitiques et des rapports de classe ancrés dans chaque produit alimentaire.

Les processus de production, de transformation, de distribution et de consommation doivent être considérés comme un tout, c'est-à-dire en tant que système. Aborder le système alimentaire dans l'ensemble de ses relations et de ses agents, permet d'appréhender la tension entre le caractère collectif de la production et l'appropriation privée de cette dernière. Une telle analyse permet également de comprendre les possibilités et les expériences de mise en commun par opposition aux relations de privatisation et de marchandisation qui affectent le système alimentaire.

Le système alimentaire en tant que bien commun signifie qu'il n'est pas la propriété d'agents particuliers mais bien celle de l'ensemble de l'humanité. Étant donné que la structure agricole

dépend de plus en plus de la propriété foncière des entreprises, l'accès à l'alimentation dépend étroitement de l'usage collectif de la terre. En ce sens, on peut dire que la détermination des aspects communs et des agents constitutifs de l'alimentation est beaucoup plus difficile à appréhender que la communalité d'une rivière, d'une forêt ou d'un savoir. Pour concevoir le processus alimentaire comme un bien commun, il faut nécessairement comprendre les relations qui s'opèrent à toutes les étapes dudit processus.

Pourquoi est-il si important de définir la nourriture comme un bien commun ? Premièrement, si nous voulons penser à une alternative au système alimentaire existant, nous devons actualiser cette pensée comme une critique du système existant. A cette fin, contrairement à la logique du marché, l'approche des communs est parfaitement appropriée. Avec une telle approche, la nourriture peut être considérée comme un potentiel d'émancipation des peuples.

Deuxièmement, définir la nourriture comme un bien commun permet de poser les jalons politiques indispensables au système alimentaire. Construire des alternatives nécessite par conséquent de définir correctement les acteurs en présence, et de déterminer dans quels types d'alliances ceux-ci peuvent évoluer.

Le système alimentaire rend compte de la formation et des relations de sujets en tant que producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs d'aliments. Le système alimentaire dominant – l'industrie agroalimentaire – dans le monde contemporain a été façonné autour du monopole des entreprises agroalimentaires et de la logique des entreprises à but lucratif. Fortes de leur domination mondiale, ces sociétés organisent et gèrent la production, la transformation, la distribution et la consommation des aliments dans une logique de profit. Elles soumettent ainsi ces relations à la rationalité du marché fondée sur la maximisation du profit.

La formation du système alimentaire selon la maximisation du profit contredit la fonction fondamentale de la nourriture, en tant que droit à la vie. De la graine à la table, tout le processus ainsi que les relations entre ses agents, sont contraints par la logique de marchandisation et de maximisation du profit. Ainsi, tous les agents impliqués dans les structures agricoles sont soumis à de larges contraintes qui entravent leur capacité d'action collective : les communautés rurales sont marginalisées ; les institutions de transformation deviennent davantage privatisées et financiarisées ; l'approvisionnement alimentaire est marchandisé.



Interdire la nourriture aux affamé·es

Par Vijay Prashad *

A juste titre, les enfants s'étonnent d'une contradiction évidente dans les sociétés capitalistes : des magasins remplis de nourriture mais des gens affamés dans les rues



C'est une question d'une importance énorme qui se dissipe dans le brouillard de l'ambivalence morale. En effet, diverses explications sont utilisées pour embrouiller les jeunes esprits. La théorie la plus déconcertante est que les personnes affamées ne peuvent pas manger parce qu'elles n'ont pas d'argent et que, d'une manière ou d'une autre, cette absence d'argent – la plus mystique de toutes les créations humaines – est une raison suffisante pour laisser les gens mourir de faim.

ment – y compris la mort – mais ils ne connaissent tout simplement pas le crime. Pour quelle raison étaient-ils et étaient-elles battu·es et tué·es ? La collecte de bois tombé sur le sol forestier ne peut être considérée comme un acte criminel, pas plus que le besoin fondamental des personnes affamées de chercher de la nourriture. Et pourtant, dans nos sociétés qui privilégient les hiérarchies de classe, la richesse sociale est confisquée au profit d'institutions de plus en plus répressives, que ce soit au sein de la police ou de l'armée.

On pourrait penser qu'en pleine pandémie, lorsque l'emploi s'effondre et que la faim augmente, la richesse sociale soit utilisée pour endiguer la famine. C'est méconnaître le fonctionnement des sociétés basées sur la hiérarchie des classes. Pire encore : selon le rapport conjoint de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres agences des Nations Unies publié en juillet 2021², la faim dans le monde, ten-

dancielle en baisse avant 2014, a considérablement augmenté et ce, de manière exponentielle depuis le grand confinement lié au Covid-19.

réclamer de la nourriture ou pour défendre leurs droits, ils doivent le plus souvent affronter la répression étatique.

On pourrait penser qu'en pleine pandémie, lorsque l'emploi s'effondre et que la faim augmente, la richesse sociale soit utilisée pour endiguer la famine. C'est méconnaître le fonctionnement des sociétés basées sur la hiérarchie des classes.

Étude de cas : La « politique du sang » en Afrique du Sud

En août 2020, l'institut de recherche sociale Tricontinental a publié un texte puissant³ qui démontre un fait douloureux : les institutions étatiques violentes qui ont germé durant l'apartheid se sont perpétuées au sein de l'État sud-africain post-apartheid. « Pendant la transition », écrivent les auteur·trices de ce dossier, « une lutte menée par des millions de personnes pour la construction d'un pouvoir démocratique populaire et de formes participatives de démocratie s'est réduite aux élections, aux tribunaux, à une presse commerciale libre et à la substitution d'ONGs, désormais qualifiées de 'société civile', pour toutes formes d'organisations populaires démocratiques. »

Environ trois milliards de personnes ne peuvent pas se permettre une alimentation saine en raison d'une brève ouverture des entrepôts de nourriture et d'une distribution éphémère des aides alimentaires. Lorsque les gens, affamés, descendent dans la rue pour



*

Historien, journaliste, commentateur et intellectuel indien. Il est le Directeur exécutif de Tricontinental : Institute for Social Research et Rédacteur en chef de LeftWord Books. Le présent article, avec son étude de cas, sont tirés de la 34^e Newsletter « Tell the People That the Struggle Must Go On » du Tricontinental Institute for Social Research.

N'est-il pas stupéfiant que, nous, êtres humains, ayons recours à des forces de police et à la violence pour défendre la nourriture contre les affamé·es ? L'un des premiers reportages journalistiques de Karl Marx¹ relatait la violence à l'encontre des paysan·nes de Rhénanie qui ramassaient du bois tombé pour alimenter leurs feux. Les paysan·nes, écrivait Marx, connaissent le châti-

Après l'apartheid, les formes indépendantes d'auto-organisation et les revendications populaires pour des formes de démocratie plus participatives ont souvent été criminalisées. La situation s'est détériorée à tel point, affirment les auteurs, qu'en Afrique du Sud, « la police tue des gens, pour leur grande majorité appauvris et noirs, à un taux par habitant trois fois plus élevé qu'aux États-Unis. » Les chiffres sont stupéfiants, l'étendue de la violence, choquante.

En Afrique du Sud, la répression contre les organisations populaires – syndicats et représentant-es d'habitant-es des bidonvilles – n'a pas diminué pendant la pandémie. Près de 300 000 personnes ont été arrêtées et les rassemblements publics, interdits. Les organisations populaires ont par conséquent eu du mal à élaborer une résistance contre la brutalité de la violence étatique. En atteste l'exemple de Durban, grande ville côtière où les mouvements des habitant-es des bidonvilles – Abahlali baseMjondolo – ont mené des occupations de terres et ont dû faire face, avec les habitant-es de ces nouvelles colonies, à la violence du gouvernement local.

Autre exemple : le 28 juillet 2020, la municipalité dirigée par l'African National Congress (ANC) a attaqué les occupant-es d'eKhenana, un quartier populaire historique de la classe ouvrière situé à Cato Manor. Dans ce quartier, des femmes comme Dorothy Nyembe et Florence Mhize avaient organisé le soulèvement contre l'État d'apartheid, une idée qui commençait à gagner du terrain au sein du mouvement de l'ANC. Un passé oublié depuis que l'État – malgré les décisions de la justice – expulse violemment les habitant-es de leurs maisons, de leur projet

d'agriculture urbaine et des coopératives qui leur conféraient une souveraineté alimentaire.

Pour rappel, les occupant-es d'eKhenana arboraient le drapeau d'Abahlali⁴ et, dans le cadre de sa philosophie de solidarité internationale, celui de leurs compagnons du mouvement des travailleur-euses sans terre du Brésil (MST). Dans ce pays, en août 2020, l'État avait violemment attaqué la communauté de Quilombo Campo Grande. Après avoir résisté durant 60 heures contre la police militaire, les occupant-es de la communauté ont dû se retirer en perdant tout ce qu'ils et elles avaient construit.

NOTES

1 Karl Marx, « Débats sur la loi relative au vol du bois », *Rheinische Zeitung*, octobre-novembre 1842.

2 FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2021. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soit une réalité pour tous*. Rome, FAO.

3 Tricontinental : Institute for social research, "The Politic of Blood": Political Repression in South Africa, Dossier n°31, août 2021.

4 Mouvement d'habitant-es de bidonvilles formé en 2005 qui s'est illustré par des occupations de terres, la mise en place de collectifs et de campagnes contre les expulsions, la xénophobie et en faveur de logements publics.



Vers une déroutante de la réalisation de l'ODD 2

Depuis l'adoption des Objectifs du développement durable de l'ONU (ODD) en 2015, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition ne cesse d'augmenter. Cela signifie clairement que les objectifs mondiaux de conservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement, en lien avec la réalisation de l'ODD 2 « En finir avec la faim », ne pourront être atteints, en 2030, si l'on s'en tient aux politiques actuelles.

Par la coopérative des femmes de Meshoq (Nord de la Syrie)

Sans une mise en cause du modèle néolibéral des systèmes alimentaires promu par l'agrobusiness, il n'est pas difficile de prévoir le fiasco de la réalisation des quatre premiers objectifs du développement durable. Les tendances négatives actuelles de la biodiversité et des écosystèmes ont déjà sapé à 80 % des cibles des objectifs de développement durable liées à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'eau, aux villes, au climat, aux océans et aux terres. La perte de la biodiversité, l'accès à l'eau et la lutte contre la faim dans le monde sont non seulement des problèmes environnementaux, mais également liés au maldéveloppement économique, politique et social. Ainsi, plutôt que d'atteindre l'objectif d'éliminer la faim visée dans l'ODD 2, nous nous avançons sûrement vers une insécurité alimentaire accrue et plus exacerbée dans les pays pauvres, ainsi que vers des problèmes structurels de rupture des chaînes d'approvisionnement dans les pays dits développés.

Des décennies de réformes du marché foncier menées par la Banque Mondiale ont concentré la propriété et le contrôle des terres agricoles aux mains des élites nationales et néo-coloniales, et plus récemment, des grandes so-



ciétés transnationales. On estime que 1% des possédant-es tirent profit d'au moins 70% des terres agricoles mondiales. Ces sociétés canalisent les produits alimentaires, bien souvent industriels, dans les chaînes d'approvisionnement mondiales corporatistes construites selon des modèles commerciaux et des règles commerciales néocoloniales consacrés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords commerciaux bilatéraux.

Des décennies de réformes du marché foncier menées par la Banque Mondiale ont concentré la propriété et le contrôle des terres agricoles aux mains des élites nationales et néocoloniales, et plus récemment, des grandes sociétés transnationales.

Le cadre des droits humains fournit aux mouvements sociaux et aux communautés en voie de décolonisation un ensemble d'outils pour rendre les États et les organisations internationales responsables de leurs obligations en

matière de droits économiques, sociaux et culturels. C'est pourquoi les femmes des communautés locales en Amérique latine, en Asie et au Moyen Orient s'impliquent pour qu'un ensemble cohérent de politiques et de programmes publics, avec la participation pleine et effective des paysannes, soit au centre de la mise en œuvre du droit à l'alimentation. En effet, une véritable refonte des systèmes alimentaires nécessite un réexamen critique de la façon dont les aliments entrent et sortent du marché, ainsi que du coût réel de la production alimentaire. Les discussions autour de l'économie des systèmes alimentaires ont historiquement marginalisé les mouvements sociaux et les petites producteur-trices alimentaires. De plus, les politiques qui limitent l'accès au marché créent des prix injustes et imposent des réglementations inappropriées empêchant la production à petite échelle de prospérer et limitant la possibilité de créer des chaînes alimentaires de proximité et durables.

Étant donné que la majeure partie de la nourriture est acheminée via des marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux (« marchés territoriaux »), il est né-



cessaire de soutenir davantage ces marchés par des politiques publiques, conformément à la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (art. 16). A la fois en renforçant ces marchés là où ils existent déjà et en ouvrant de nouveaux espaces pour qu'ils s'épanouissent sans répression et/ou intervention de la force économique, politique ou militaire.

Le prix élevé payé pour rejeter l'ordre néolibéral et la mainmise sur les ressources qui l'accompagne a été maintes fois constaté. Les accords commerciaux et les négociations politiques asymétriques se transforment en attaques contre les terres, les peuples et les systèmes alimentaires basés sur la production familiale. Cette violence remplit les poches des responsables de guerres et ouvre de nouveaux marchés extractivistes. Dans de nombreuses zones rurales de pays occupés, les forces étatiques et paramilitaires tuent des paysan-nes et des indigènes par centaines, le tout au nom des intérêts d'entreprises et de la sécurité de l'État. Ces entreprises, soutenues par l'armée et les forces paramilitaires, privent les pauvres d'accès aux ressources naturelles. Les mêmes

acteurs et leurs alliés promettent désormais d'apporter des solutions « alternatives ». Reste que, sous les pressions économiques extérieures des grandes puissances, des millions de personnes n'ont plus accès aux marchés alors que des millions d'autres ressentent la puissance des sanctions économiques contre leurs gouvernements qui ont osé revendiquer la souveraineté des ressources alimentaires.

Les accords commerciaux et les négociations politiques asymétriques se transforment en attaques contre les terres, les peuples et les systèmes alimentaires basés sur la production familiale. Cette violence remplit les poches des responsables de guerres et ouvre de nouveaux marchés extractivistes.

De nombreux-ses habitant-es de notre planète continuent de voir leurs terres colonisées et occupées. Or, la faim dans le monde appelle à un véritable chan-

gement. En effet, que ce soit en temps de crise ou en période de « prospérité », les systèmes alimentaires mondiaux néolibéraux et néocoloniaux ont laissé tomber les peuples pauvres, affamés et marginalisés du monde, en particulier les populations rurales des pays du Sud. Ainsi, six mois déjà avant le début de la pandémie Covid-19, un rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversi-

té et les services écosystémiques (IPBES) tirait la sonnette d'alarme¹. Ce rapport, datant de mai 2019, listait une série de domaines de détérioration des déter-

minants sociaux de la santé. Il relève notamment que plus de 821 millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire dans le monde et que 40% de la population mondiale n'a pas accès à de l'eau potable propre et salubre.

Il est évident que la compréhension actuelle des causes profondes de la faim et de la malnutrition des peuples ainsi que des solutions politiques qui peuvent soutenir le changement structurel à long terme n'est pas à la hauteur du type de changements attendus. Maintenant, plus que jamais, une transformation vraiment radicale en faveur des peuples opprimés est nécessaire.

NOTES

1 IPBES (2019): *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz *et al.* (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

La souveraineté alimentaire : une vision politique fondamentale

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle donne la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux, tout en renforçant l'agriculture basée sur la paysannerie et l'agriculture familiale, la pêche artisanale, le pâturage porté par les pasteur-es ainsi que la production, la distribution et la consommation alimentaires basées sur la durabilité environnementale, sociale et économique. La souveraineté alimentaire implique par ailleurs de nouvelles relations sociales sans oppression ni discrimination entre tous les êtres humains, les peuples, les classes sociales et les générations.

Pour plus d'informations, voir :

Fiche didactique sur le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, CETIM

La catastrophe alimentaire et le risque de famine au Moyen-Orient (Palestine, Syrie du Nord, Yémen)

Par CETIM

Au Moyen-Orient, trois zones sensibles sont exposées au risque de catastrophe alimentaire en 2022 : la Palestine, le Rojava au nord de la Syrie et le Yémen. Le taux élevé d'insécurité alimentaire et le risque de famine y sont principalement dus à l'occupation de ces régions par des forces armées étrangères ainsi qu'à des mesures coercitives unilatérales dans le cas syrien.¹

Les bombardements, les frappes ciblées contre les civils, ainsi que les opérations militaires terrestres détruisent les infrastructures de ces régions fragiles, soumises à des interdictions de déplacement, et créent un état d'insécurité prolongé, un déclin économique continu et des freins à la production et au commerce local. Combinés aux effets de la pandémie COVID-19, ces problèmes ont détérioré la sécurité alimentaire des populations. En effet, ces trois régions sont le terrain de guerres asymétriques qui détruisent des greniers, des réservoirs d'eau, des étables pour animaux, des jardins d'oliviers et fruitiers, principales ressources de l'autonomie alimentaire et commerciale des populations locales.

Selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 2 millions de Palestiniens (68,5 % des foyers de la bande de Gaza) souffrent d'insécurité alimentaire en 2021². Les Palestiniens subissent de plein fouet les conséquences des inégalités discriminatoires dues à la pandémie ainsi qu'au dérèglement climatique. En Cisjordanie, par exemple, le secteur agricole souffre de la destruction des habitations ainsi que l'accès limité à la terre et aux ressources aquatiques. Dans la bande de Gaza, les restrictions commerciales, combinées aux pénuries d'énergie continuent de limiter la production agricole et l'activité économique de la région.

مقاومة وحرية



Au Rojava (Nord de la Syrie), la crise alimentaire s'aggrave en raison de la sécheresse qui dure depuis l'été 2021. L'Organisation non gouvernementale allemande Welthungerhilfe a annoncé que le nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire augmentera considérablement dans la région. « La situation de la faim dans la région est aujourd'hui absolument catastrophique », avait ainsi déclaré Konstantin Witschel, le coordinateur de l'action humanitaire pour la Syrie, en juin 2021. En effet, l'aide humanitaire est en grande partie bloquée par le gouvernement et les forces d'occupation étrangères turques, russes, états-uniennes, en fonction de leurs priorités.

De plus, selon la FAO, la Syrie dont le Rojava ont reçu 30 à 80 % de précipitations inférieures à la moyenne durant l'été 2021. La température élevée a également affecté négativement la qualité des récoltes. Les champs n'ont pas pu être irrigués en raison du manque de carburant dû à l'embargo. De même, l'administration du Rojava a déclaré que le gouvernement turc stockait l'eau dans des barrages, empêchant ainsi les populations locales d'accéder à cette ressource essentielle et faisant baisser le débit de l'Euphrate à un niveau critique.

Au Yémen, au moins cinq millions de personnes sont au bord de la famine et 16 autres millions s'en approchent, alors que la crise humanitaire devient incontrôlable dans ce pays soumis aux bombardements de la coalition militaire menée par l'Arabie Saoudite et ses alliés occidentaux.

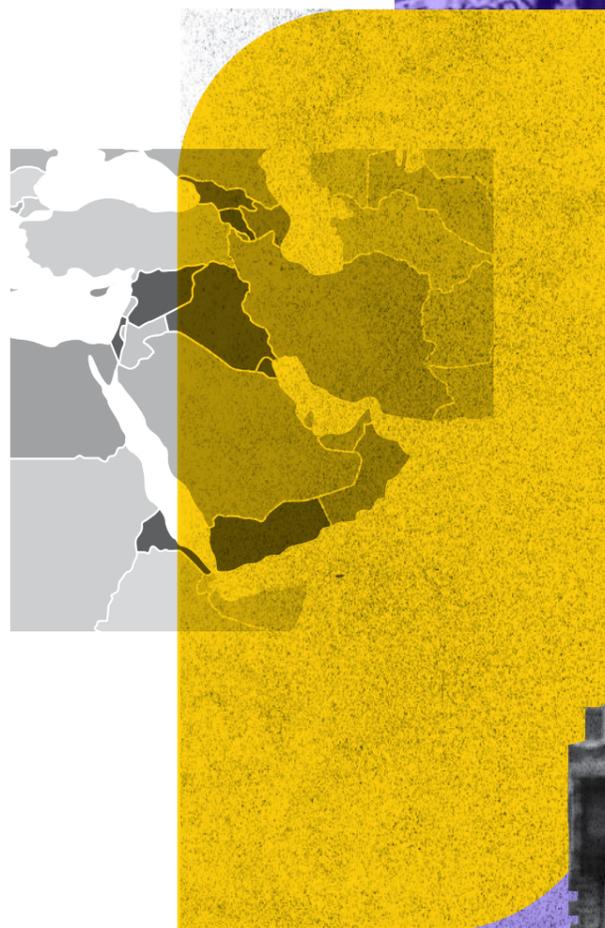
La famine dont souffrent ces peuples émane de la violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en vertu duquel ils ont le droit de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel.

Ces trois situations de famines contemporaines résultent toutes du maldéveloppement systémique et sont aggravées par les crimes des oc-

cupations étrangères. Ce type de famine ne correspond pas seulement à un manque de nourriture ou d'accès à la nourriture, mais résulte d'un échec politique et d'un manque de respect du droit au développement. Ce n'est pas le produit de la « malchance » si la famine sévit dans ces régions. La Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986, rappelle que l'ONU et ses agences spécialisées œuvrent pour « le développement intégral de l'être humain et le progrès et le développement de tous les peuples dans les domaines économique et social, y compris les instruments concernant la décolonisation, la prévention de la discrimination, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le maintien de la paix et la sécurité internationales et la promotion accrue des relations amicales et de la coopération entre les États ». Pourtant, cette déclaration est ignorée en partie par les mêmes puissances qui avaient voté en faveur du droit au développement.

La famine dont souffrent ces peuples émane de la violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en vertu duquel ils ont le droit de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développe-

ment économique, social et culturel. Les enfants et les civils meurent dans ces pays à cause de la négation du droit des peuples à exercer, sur la base notamment des dispositions pertinentes des deux Pactes relatifs aux droits de l'homme³, leur souveraineté pleine et entière sur leurs richesses et leurs ressources naturelles.



NOTES

1 Les mesures coercitives unilatérales, vulgairement connues sous le terme de « sanctions » économiques, impactent gravement les droits humains. Voir à cet égard : CETIM, « Sanctions économiques et pandémie de covid-19 ». En ce qui concerne la Syrie en particulier : ESCWA (UN), *Humanitarian Impact of Syria-Related Unilateral Restrictive Measures*, 2016, 40 p.

2 FAO, *Palestine Humanitarian Response Plan 2021*.

3 Il s'agit du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adoptés en 1966.

Les défis du mouvement paysan face à la digitalisation de l'agriculture

Par Marciano Silva *

De la nouvelle « révolution industrielle à la digitalisation de l'agriculture

La soi-disant « nouvelle révolution industrielle » ou « industrie 4.0 » présentée et débattue depuis le Forum économique mondial de Davos en 2016¹ amène plusieurs interrogations quant au déroulement des changements technologiques sur le marché du travail, la production et la distribution des biens et des aliments et, par conséquent, pour notre organisation sociale et notre vie quotidienne.

Le processus d'introduction de systèmes et d'équipements numériques ne date bien entendu pas d'hier. Depuis quelques décennies, nous assistons à la substitution du travail humain par des machines ; au remplacement des travailleuses par des robots pour les tâches lourdes ou de précision dans les usines, des employés par des distributeurs automa-

tiques dans le système bancaire, et, de plus en plus, au contrôle des tracteurs et autres machines agricoles par des ordinateurs. Et, plus récemment, à l'utilisation, dans le système d'achat, de petites machines portables pour le paiement par cartes de crédit. Enfin, la pandémie de Covid-19, à des fins de sécurité sanitaire, a conduit à l'isolement ou à la distanciation sociale et domestique et a rendu fondamental la communication par la téléphonie mobile et les réseaux sociaux, ainsi que l'accès à la nourriture par des systèmes de commande de livraison à domicile (en particulier en milieu urbain).

Pour les zones rurales, des mécanismes de « modernisation » des systèmes de production agricole sont déjà discutés et mis en œuvre à travers différents processus de développement technologique et d'équipement (sous des concepts de « mise à niveau » technologique tels que l'agriculture de précision, l'agriculture intelligente et l'agriculture numérique). Or, la promotion d'un processus de modernisation ou d'innovation technologique, à travers la transformation numérique de

l'agriculture, n'est rien d'autre que la reproduction des mêmes promesses de la révolution verte. Ce processus permettrait, selon ses promoteurs, de générer de nouveaux emplois (créant des attentes chez les jeunes ruraux), d'augmenter la productivité, de réduire le gaspillage dans l'utilisation des ressources naturelles (eau, sol) ou des intrants agricoles, et d'économiser l'énergie et l'utilisation des équipements. En outre, les problèmes socio-économiques du processus de production et de commercialisation seraient ainsi résolus en mobilisant et en développant les économies locales ou nationales.

La promotion d'un processus de modernisation ou d'innovation technologique, à travers la transformation numérique de l'agriculture, n'est rien d'autre que la reproduction des mêmes promesses de la révolution verte.



Agronome et membre du Movimento dos Pequenos Agricultores (MPA, Brésil). Fondé en 1996 et présent dans 17 États brésiliens, le MPA est structuré autour de près de 100.000 familles paysannes. Il est membre de La Via Campesina et de la Confédération latino-américaine des organisations paysannes (CLOC) et du Front populaire brésilien.

Ce processus a une grande influence mondiale, notamment par le biais des Nations Unies, depuis les événements internationaux « technico-scientifiques » promus par la FAO² auprès des gouvernements, des organisations de la société civile et surtout du milieu des affaires. Au-delà de la mise à jour du système de production industriel sur le terrain, elle intervient dans le prolongement (et en réponse) des débats tenus sur l'agroécologie depuis 2014 à la FAO et au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui ont culminé en 2021 par le processus de cooptation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires³. En d'autres termes, ce nouveau développement offre de fausses solutions au problème des inégalités sociales et de la faim, et doit être analysé à l'aune du processus rapide et continu de mainmise par les entreprises transnationales (*corporate capture* en anglais) sur les biens communs.

Le processus de digitalisation de l'agriculture

En mobilisant l'idée d'une agriculture numérisée, le secteur de l'agro-industrie considère que l'agriculture présente des caractéristiques durables et efficaces lorsque les innovations technologiques sont utilisées tout au long du processus de production, ce qui permettrait un rendement économique maximal ainsi que la préservation de l'environnement. Ce que l'on appelle « innovation » est l'insertion de technologies numériques – la digitalisation (ou connectivité numérique) – de tous les processus liés à la chaîne de production et de commercialisation (y compris la logistique, la tarification, etc.). Ce processus se traduit par trois catégories d'actions : (i) de nature physique, avec l'amélioration de l'automatisation et l'utilisation de la robotique - intelligence artificielle, (ii) de connectivité numérique (l'Internet des objets) ou informatique, par le biais de plateformes et de dispositifs connectés qui relient l'environnement physique à l'environnement virtuel et (iii) de nature



biologique, à partir de l'amélioration et de l'utilisation massive des biotechnologies (biologie synthétique, édition de gènes, etc.) dans la production agricole.

La fusion de grandes entreprises dans les secteurs des machines et équipements et de l'informatique a permis l'avancée du processus de digitalisation/robotisation dans les campagnes, déplaçant les travailleur-euses ruraux-ales et remplaçant la force de travail, provoquant la perte de nombreux emplois, affectant d'innombrables communautés, surtout lorsque les paysan-nes font également office de salarié-es. La robotisation permet également aux entreprises de saisir des données importantes auprès des paysan-nes et des producteur-trices, renforçant ainsi leur capacité de contrôle et de

surveillance. De ce fait, les marchés sauraient mesurer leurs besoins afin de concevoir des programmes qui rendraient les producteur-trices plus dépendant-es des « fausses solutions » pour pallier les déficiences de leurs processus de production, prenant ainsi le contrôle des systèmes de production tout au long de la chaîne de production.

Le processus de digitalisation de l'agriculture s'exprime différemment selon les régions et les situations de développement du capital dans les zones rurales des différents pays, selon la structure physique existante et le potentiel environnemental de production dans sa mise en œuvre effective, ainsi que dans la relation entre l'agriculture familiale-paysanne et l'agro-industrie. De manière générale, ce processus n'est pas encore implanté

dans toutes les régions de petite production ou là où il existe des processus d'organisation paysanne et des travailleur-euses ruraux-ales. Dans la plupart des pays, elle progresse en marge de ces territoires, c'est-à-dire essentiellement dans les zones de production de matières premières à grande échelle ; zones liées à une production agricole importante ou à l'utilisation de grandes machines et d'équipements très sophistiqués dont la manipulation nécessite un haut degré d'investissement et de formation technique.

Des défis aux actions de confrontation

Les organisations rurales et les mouvements sociaux ont récemment lancé un débat sur les conséquences sociales des transformations technologiques dans le cadre de l'accumulation du ca-

pital et de la lutte des classes. Il s'agit d'appréhender les effets du processus de digitalisation de l'agriculture, notamment sur le monde du travail et sur l'agriculture paysanne et indigène. Les discussions préliminaires qui ont eu lieu entre les organisations membres de *La Via Campesina* dans certains pays d'Amérique latine sont menées dans l'objectif de comprendre la relation entre technologie, capitalisme et travail ; la relation entre les entreprises (big techs) et l'État ; la question de la financiarisation économique et l'impact sur la nature (consommation d'énergie et contamination de l'environnement) ; la conjoncture géopolitique. In fine, il s'agit surtout, en ciblant les violations des droits fondamentaux des paysan-nes et des autres personnes qui travaillent dans les zones rurales, de penser les rapports de force pour garantir la souveraineté alimentaire

et technologique. Parce que la souveraineté technologique est aussi un sujet de dispute politique, parce que les données sont aussi le fruit d'une production humaine, d'une production collective.

Les organisations rurales et les mouvements sociaux ont récemment lancé un débat sur les conséquences sociales des transformations technologiques dans le cadre de l'accumulation du capital et de la lutte des classes.

D'un point de vue macroéconomique, « le principal défi pour les mouvements et organisations sociales est de surmonter les récits idéologiques hégémoniques de l'économie des données »⁴, en considérant ce processus comme un élément central de la reconfiguration du capitalisme contemporain. La question des technologies numériques doit être traitée dans l'ensemble des organisations et dans toutes ses dimensions, étant donné la transversalité de ses impacts sur l'économie, la politique, la géopolitique, la culture, la vie quotidienne, etc.

La réalisation des droits des paysan-nes par la promotion de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan-nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales⁵ est en danger car le processus de transformation numérique de l'agriculture viole nombre de ces droits. Une brève éva-



luation par le collectif d'agroécologie *Cloc-LVC Sudamerica* sur les droits énumérés dans la Déclaration des Nations Unies qui seraient les plus touchés a conclu que, d'une manière ou d'une autre, tous les droits sont affectés. Cependant, à partir des caractéristiques liées à la permanence des paysannes sur leurs territoires et au défi de garantir la souveraineté alimentaire des communautés paysannes, les droits – dont l'exercice individuel ou collectif est le plus impacté – ont été identifiés : (a) Droit aux ressources naturelles et au développement ; (b) Liberté de circulation ; (c) Liberté d'association ; (d) Droit à l'information ; (e) Droit au travail ; (f) Droit à un environnement de travail sûr et sain ; (g) Droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire ; (h) Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents et aux moyens de production ; (i) Droit à la terre ; (j) Droit aux semences ; (l) Droit à la diversité biologique et, (m) Droits culturels et savoirs traditionnels.

A partir de l'action politique de certaines organisations et mouvements sociaux, dans le cadre d'une plateforme de discussions sur « l'ère numérique »⁶, un groupe de travail s'est penché sur l'analyse des effets de l'ère numérique sur les zones rurales, leur contexte historique, la production alimentaire et

les conflits territoriaux, à partir de six thèmes centraux : (a) l'isolement historique des zones rurales par rapport aux services de base, y compris la connectivité ; (b) l'utilisation de moyens populaires paysans non numérisés pour la communication et la production alimentaire ; (c) le rôle de la technologie numérique dans la progression de l'agrobusiness et la financiarisation de la terre ; (d) la protection du matériel génétique du patrimoine des peuples – semences et races animales locales ; (e) l'étude de la question numérique dans le cadre de la Déclaration sur les droits des paysannes ; et (f) la relation entre la souveraineté alimentaire et la souveraineté technologique.

Le groupe de travail a conclu sur l'urgence de : (a) interconnecter les luttes sectorielles ou locales entre elles et avec d'autres luttes régionales ou mondiales/internationales pour identifier conjointement les stratégies qui permettent d'accumuler des forces collectives et d'attaquer le problème à ses points névralgiques, y compris les revendications populaires et les propositions de politiques publiques pour freiner le pouvoir excessif des entreprises numériques ; (b) systématiser les principaux impacts du processus de digitalisation de l'agriculture, dans ses différents contextes socio-économiques et environnemen-

taux, parmi les différents secteurs et organisations sociales (au-delà des organisations rurales et en alliance avec les organisations de « classe » urbaines, notamment les organisations de consom-mateur-trices) afin de développer des stratégies communes ; (c) promouvoir le dialogue nécessaire pour approfondir la compréhension des nouvelles sociétés numériques dans le contexte régional et mondial ; (d) identifier les alternatives possibles pour renforcer les luttes paysannes dans le cadre du processus de digitalisation de l'économie⁷.

Face à ces défis, le mouvement paysan comprend qu'il est nécessaire de « contester le champ de la technologie » car il y a encore un manque de clarté sur ce qui se passe réellement dans les territoires paysans et dans les différentes régions avec l'avancée de l'introduction des technologies numériques ; sur les difficultés existantes, au-delà de la connectivité, ainsi que sur les perspectives concernant le manque de contrôle sur ces technologies⁸. Il est important de décider de la nécessité de définir comme un droit le libre accès à toutes les innovations technologiques utilisées dans la vie quotidienne et d'analyser leur association avec les impacts environnementaux. De nombreuses questions se posent également sur les conséquences de

l'expansion technologique dans les communautés paysannes, en termes d'impacts sur les territoires, ainsi que sur les différentes manières de vivre et de faire de l'agriculture.

Les organisations paysannes réunies au sein de la *Cloc-Via Campesina* comprennent qu'il est possible et nécessaire d'intégrer les méthodes ou processus de digitalisation et de robotisation aux méthodes de production agricole ou agroécologique traditionnelles, mais de manière complémentaire et adaptée et en fonction des besoins socio-économiques des paysannes. Et cela ne signifie pas que toutes les régions avancent dans cette direction ou qu'il existe de réels besoins pour ce processus.

Il est donc de la plus haute importance d'exiger que la technologie s'inscrive dans la sphère publique et/ou communautaire.

Les processus de production, de logistique et de commercialisation évoluent

vers la praticité, la réduction des coûts, la simplification du travail et le contrôle des informations et des données. Cependant, il est nécessaire de définir comment améliorer l'union de ces technologies numériques avec les pratiques traditionnelles. Cette articulation ne peut fonctionner que si elle est sous le contrôle des communautés rurales et de leurs organisations. Il en va également du maintien des jeunes avec leurs familles dans leurs territoires.

Il est donc de la plus haute importance d'exiger que la technologie s'inscrive dans la sphère publique et/ou communautaire. Tout comme il est important de s'appropriier ou de maîtriser les technologies et les techniques de communication afin de créer une capacité d'évaluation participative des technologies et de leur sécurité, et de permettre leur régulation ou leur rejet ouvert lorsqu'elles sont considérées comme inappropriées ou nuisibles aux communautés paysannes.

Le recours à des pratiques ancestrales et à la production agroécologique par les paysannes permet une plus grande résilience dans la conservation de la biodiversité et des autres ressources naturelles et dans l'adaptation au changement climatique. Les paysannes produisent autant de connais-

sances et d'innovations que tout autre acteur social. Il est dans leur essence d'« essayer » de nouvelles méthodes en matière d'agriculture, elles et ils développent des technologies inclusives (et non exclusives), qui permettent de produire et de nourrir la majorité de la population mondiale.

Pour Perla Álvarez, de CONAMURI/Cloc-LVC Paraguay, ce qui importe pour les paysannes, c'est de continuer à produire pour maintenir la vie ; de suivre les pratiques ancestrales pour satisfaire nos besoins quotidiens.

« Nous avons traversé la première révolution industrielle, la deuxième, la troisième et nous sommes dans cette ère où, si nous la qualifions de révolution technologique avec le recours à la digitalisation, toutes nos données, toutes les informations qui pourraient exister dans le monde deviennent des chiffres. D'où découle un intérêt commercial, un intérêt pour les profits des entreprises, alors que pour celles et ceux qui génèrent ces données, et dans notre cas particulier, nos mouvements paysans et indigènes, des peuples ruraux, la production de nourriture est au cœur de notre réflexion. Penser la nourriture comme un besoin élémentaire restera la pierre angulaire de nos luttes et de notre identité »

La propriété intellectuelle contre les semences paysannes

Par Christophe Golay *



Chercheur et conseiller stratégique en matière de droits économiques, sociaux et culturels à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève.

Depuis plus de 10 000 ans, les paysan-nes ont librement sauvegardé, sélectionné, échangé et/ou vendu des semences, et les ont utilisées pour produire de la nourriture. Aujourd'hui, ces pratiques coutumières demeurent essentielles pour le droit à l'alimentation de toute personne, ainsi que pour la biodiversité et la sécurité alimentaire mondiales. Mais la protection des droits de propriété intellectuelle sur les semences à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), ainsi que la promotion des systèmes de semences commerciales, posent de sérieux défis à la protection de ces pratiques coutumières, au maintien des systèmes de semences paysannes et à l'agrobiodiversité.

Dans de très nombreux pays, les lois et politiques sur les semences ont été conçues dans le but de favoriser l'industrie agricole, excluant largement les semences paysannes et, dans un certain nombre de pays, la conservation, l'échange et la vente des semences paysannes ont été proscrits, ou sévèrement restreints. Les systèmes de semences paysannes et les savoirs traditionnels n'ont pas été reconnus et n'ont pas bénéficié d'un soutien adéquat. Cela a découragé et, dans certains cas, entravé la poursuite des activités agricoles paysannes. En conséquence, la diversité des semences dans le monde s'est considérablement réduite au cours des dernières décennies, en grande partie à cause d'un cadre normatif qui néglige les besoins et réalités des paysan-nes.

S'il n'y a pas de tension lorsque les paysan-nes n'utilisent que des semences paysannes, il y a des tensions lorsqu'ils utilisent des semences de ferme provenant de variétés ou de plantes protégées par la propriété intellectuelle. Dans certains

pays qui ont adopté des lois conformes à UPOV 1991, les paysan-nes s'exposent à des sanctions civiles et, dans certains cas, même pénales, pour avoir conservé, réutilisé et échangé des semences de variétés commerciales conservées à la ferme. En d'autres termes, les paysan-nes sont pénalisées pour un comportement qui devrait être considéré comme légitime dans l'intérêt général pour une agriculture durable et la réalisation du droit à l'alimentation.

Ces tensions sont décuplées dans les pays du Sud dans lesquels une majorité de la population agricole est constituée de paysan-nes. Dans ces pays, des systèmes sui generis de protection des variétés végétales adaptés aux spécificités locales sont bien plus à même de protéger le droit aux semences tel qu'il est consacré dans la Déclaration sur les droits des paysan-nes¹. Pourtant, les Etats du Nord continuent à promouvoir le modèle UPOV de 1991, particulièrement inadapté pour les pays du Sud, comme modèle unique pour protéger la propriété intellectuelle sur les semences.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler qu'en droit international, conformément à la Charte des Nations Unies, les instruments internationaux relatifs aux droits humains priment dans la hiérarchie des normes sur les autres instruments internationaux, tels que ceux qui protègent les droits de propriété intellectuelle.

NOTES

1 Voir l'article de Raffaele Morgantini, page 42.

Pour plus d'informations, voir :

- Christophe Golay et Fulya Batur, [Le droit aux semences en Europe](#), Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, 2021.

- Christophe Golay, [The Right to Seeds and Intellectual Property Rights](#), Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights, 2020.

- [Fiche didactique](#) sur le droit aux semences, CETIM.

- [Appel à une semaine mondiale d'action contre l'UPOV](#) décembre 2021.

NOTES

1 SCHWAB, Klaus. La quatrième révolution industrielle. Davos : Forum économique mondial, 2016.

2 FAO, [Colloque international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition](#) (2014); [Colloque international de la FAO sur le rôle des biotechnologies agricoles dans les systèmes d'alimentation et de nutrition durables](#) (2016); [Colloque international de la FAO sur l'innovation agricole pour les agriculteurs familiaux - Libérer le potentiel de l'innovation agricole pour atteindre les objectifs de développement durable](#) (2018).

3 Voir à ce sujet les publications du CETIM, FIAN et de La Via Campesina.

4 Dossier n° 46 « Big Tech and the Current Challenges Facing the Class Struggle », Institut tricontinental de recherches sociales, novembre 2021.

5 Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2018, A/RES/73/165.

6 « Effets de l'ère numérique sur les zones rurales, la production alimentaire et les conflits territoriaux », Cloc-Via

Campesina, 2020. In : Jornadas Internet Ciudadana "Utopías o distopías. Los pueblos de América Latina y el Caribe ante la era digital"

7 Idem.

8 Idem.

Entretien avec M. Michael Fakhri, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation



Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été au centre des débats et des médias en 2021. Quelle est votre évaluation générale des résultats de ce Sommet des Nations Unies ?

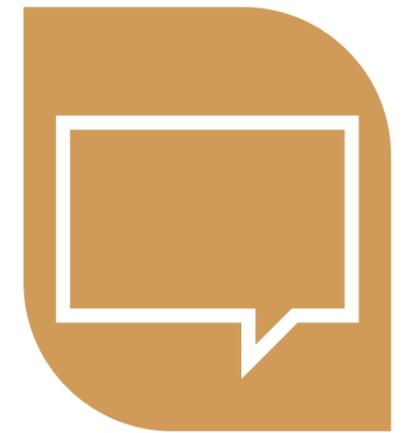
M. F. : Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été très problématique. Aucune attention n'était initialement accordée aux droits humains. Puis, après de nombreuses actions de plaidoyer de ma part et de celles d'autres membres de l'équipe de préparation du Sommet, et grâce à la pression des mouvements sociaux, les droits humains ont été inclus, mais de manière limitée. Les perspectives des peuples indigènes ont également été laissées de côté. Au lieu de cela, les idées favorables aux grandes entreprises, axées sur l'augmentation de la production, ont dominé l'agenda. Après le Sommet, de nombreux participants se sont demandé si leurs efforts en valaient la peine. La communauté internationale ne sait toujours pas ce qu'il va se passer. Le Sommet a produit plus de confusion que de clarté, laissant tout le monde avec un fatras d'idées et aucun plan clair.

Dans le cadre du Sommet, à la suite de « Dialogues Nationaux sur les Systèmes Alimentaires », les gouvernements sont censés élaborer des « Voies Nationales pour la Transformation des Systèmes Alimentaires », qui sont vraisemblablement des engagements consensuels de ce que les gouvernements, avec les « différentes parties prenantes », vont/peuvent réaliser d'ici 2030. Sur la base de votre expérience, quelles sont les précautions juridiques, politiques, morales et économiques à considérer pour que les priorités des « différentes parties prenantes », en particulier celles des paysan·nes et des communautés dépossédées, exclues et réprimées jusqu'à présent, soient intégrées dans les programmes gouvernementaux ?

M. F. : Ces Dialogues Nationaux ont joué un rôle important en incitant des gouvernements – au sens large et pas seulement les ministères de l'agriculture –, à se concentrer sur la politique alimentaire. Cependant, ces dialogues n'ont en aucun cas respecté les normes des droits humains en matière de participation inclusive ou de transparence. Je pense qu'il est important de faire de ces Dialogues Nationaux de véritables espaces de contestation pour que ces derniers ne soient pas dominés par des

perspectives favorables aux grandes entreprises. Les paysan·nes, les travailleur·euses, les éleveur·euses, les pêcheur·euses, et les organisations de femmes pourraient vouloir organiser leurs propres Dialogues Nationaux sur le droit à l'alimentation, afin de s'assurer qu'il y ait de réels débats nationaux sur la politique alimentaire basée sur les droits humains.

Je pense qu'il est important de faire de ces Dialogues Nationaux de véritables espaces de contestation pour que ces derniers ne soient pas dominés par des perspectives favorables aux grandes entreprises.





Avant même la tenue du Sommet, il était communément admis que l'agroécologie constituait un puissant levier pour relever des défis majeurs et apporter des solutions durables aux problématiques de sécurité alimentaire et de nutrition, de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et de lutte contre les zoonoses. Pensez-vous que le nouveau concept d'« agriculture régénératrice » – qui n'est pas encore pleinement défini mais promu à la place de la solution agro-écologique –, soit compatible et cohérent avec l'objectif de mise en place de systèmes alimentaires plus égaux et durables ?

M. F. : Je pense que l'agriculture régénératrice est un terme encore plus ouvert que l'agro-écologie. Ce qui m'agace, c'est qu'à ce stade, « l'agriculture régénératrice » n'inclut pas nécessairement comme aspect central, les notions de justice sociale, d'équité ou de droits humains. Pourtant, même si l'agro-écologie est de plus en plus contestée et mal interprétée, les questions de justice restent fondamentales et en ont toujours été un élément central. Quel que soit le concept utilisé, ce qui importe le plus, c'est que nous compre-

nions mieux le fait que la façon dont nous nous traitons les uns les autres et la façon dont nous traitons nos écosystèmes sont une seule et même chose. Si nous exploitons la nature, nous exploitons aussi les êtres humains. Si nous entretenons de bonnes relations avec la nature, nous entretenons de bonnes relations avec les êtres humains.

Le CETIM considère que les mouvements sociaux doivent être réalistes en ce qui concerne la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Une réussite des ODD d'ici 2030, et en particulier celle de l'ODD 2, est une chimère. Pourquoi le Sommet a-t-il fermé les yeux sur cet échec prévisible ? Et quels sont, selon vous, les principaux obstacles à toute amélioration en termes de mise en œuvre des ODD ?

M. F. : Je suis d'accord pour dire que les mouvements sociaux sont des acteurs clés du changement. La théorie du changement lors du Sommet reposait sur le pouvoir des expert-es. Le plus grand défaut du Sommet est d'avoir totalement ignoré la pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire actuelle. Je pense que c'était intentionnel, car la pandémie soulève en premier lieu la question de la responsabilité de ces crises. La réponse ? Les grandes entreprises – principal moteur de ce Sommet – sont une source majeure de pollution, de décès et de violence dans nos systèmes alimentaires. La façon dont nous répondons à la crise alimentaire actuelle déterminera le sort de nos systèmes alimentaires pour les décennies à venir. Donc, d'une certaine manière, le Sommet a été une distraction au regard des véritables problèmes.



Les mouvements ruraux indépendants et ancrés dans la société placent la souveraineté alimentaire au cœur de leurs demandes et propositions. Pas un-e seul-e conseiller-ère spécial-e, conseiller-ère principal-e, chef-fe de groupe de liaison, coalition, dialogue au sommet et PDG ayant participé au Sommet n'a mentionné la souveraineté alimentaire comme l'un des moyens possibles de sortie de la crise alimentaire. Comment l'expliquer ? Et dans quelle mesure la souveraineté alimentaire peut-elle être un outil concret de changement pour avancer vers des systèmes alimentaires plus durables ?

M. F. : La souveraineté alimentaire en tant que concept et mobilisation politique continue de croître. En fait, de plus en plus de gouvernements la prennent également au sérieux. L'exclusion de la souveraineté alimentaire lors du Sommet souligne à quel point elle était déconnectée des gens et des gouvernements. Je pense que les mouvements sociaux développent de nouvelles relations de solidarité pendant cette pandémie et finiront par donner un sens nouveau et concret à la souveraineté alimentaire pour répondre aux défis de demain. Comme les gens souffrent, ce travail prendra du temps. Mais je continue à être inspiré lorsque je vois des mobilisations populaires de plus en plus fortes dans le monde entier et de nouvelles relations se développer autour de l'idée de souveraineté alimentaire.

Les dessous de l'agriculture «régénératrice»

Par Selin Yetim *

Le système alimentaire mondial ne fait pas l'objet d'un consensus sur la scène internationale. De nombreuses grandes compagnies de l'agrobusiness telles que Nestlé, Danone ou encore Pepsico le dépeignent comme étant en crise. Ces entités proposent depuis quelques années, en termes d'alternative, un concept présenté comme une panacée : l'agriculture régénératrice. Existante depuis la fin des années 1970, cette technique a dû cependant attendre une trentaine d'années pour trouver sa vitesse de croisière au sein de la société civile et du secteur privé.

Attardons-nous un instant sur le flou encadrant son champ d'articulation. Lorsque l'on parle d'agriculture régénératrice, les définitions se multiplient et mettent l'accent, selon le contexte, sur l'un de ses aspects plutôt que sur d'autres. Cette absence de consensus est visible au niveau le plus élémentaire. Globalement, l'emphase est mise aujourd'hui sur l'« inversion de la perte de biodiversité » et la « restauration de la santé des sols, y compris la capture du carbone », s'appuyant tantôt sur l'exclusion de pratiques comme le labourage ou reposant sur des pratiques comme le recouvrement des sols ou la rotation des cultures. Les bénéfices pour la santé du sol ainsi que la séquestration du carbone font aussi l'objet d'un certain engouement¹.



Étudiante au Global Studies Institute (GSI) de l'Université de Genève



Certains mouvements sociaux et expert-es voient néanmoins l'agriculture régénératrice comme une possible dérive d'« éco-blanchiment ». En effet, les gouvernements permettent aux industries de ne pas prendre de mesures pour diminuer leurs émissions de gaz à effets de serre en achetant des droits de polluer.

Comme pour l'agroécologie, le terme d'« agriculture régénératrice » ne jouit pas d'une définition communément acceptée. Il ne bénéficie donc pas de définition claire au niveau national et international. Ainsi, les fermes conventionnelles peuvent également prétendre fonctionner « de manière régénératrice ». De nombreux·ses partisan·es de l'approche régénératrice y voient un avantage. Ils/elles soutiennent que les fermes conventionnelles pourraient également être encouragées à fonctionner de manière plus durable. Il est permis de douter que l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse et de pesticides puisse être scientifiquement et pratiquement considérée comme une approche « régénératrice ».

En proposant l'agriculture régénératrice comme solution pour lutter contre le réchauffement climatique, les discours de l'agro-industrie semblent détourner l'attention de l'une des réelles sources du problème : les logiques néolibérales appliquées à l'agriculture et à l'origine d'inégalités incommensurables. De fait, la course effrénée au

rendement ne paraît pas incompatible avec l'agriculture régénératrice telle que définie par les grandes firmes. En effet, d'après ces dernières, il ne s'agit pas uniquement de restaurer la qualité du sol, mais d'augmenter par la même occasion sa profitabilité.

D'où certaines interrogations : l'élan suscité par l'agriculture régénératrice présente-t-il une quête de régénération des sols agraires dans une optique de développement de durabilité et de reconnaissance des injustices flagrantes découlant des actions de l'agrobusiness ? Que veulent véritablement régénérer ces élites ? Les sols et leur biodiversité ? Ou alors également, voire surtout, « l'homme malade » du 21^{ème} siècle et son système capitaliste essoufflé ? Ces questions ne sont pas sans rappeler celles de Joe Fassler : « Que peut vraiment être 'l'agriculture régénératrice' si les problématiques liées à l'accès à la terre, à l'équité économique et à la parité raciale ne relèvent pas de sa compétence ? »

NOTES

1 Voir par exemple: Stewart, C.E., Paustian, K., Conant, R.T., Plante, A.F. and Six, J. (2007), *Soil Carbon Saturation : Concept, Evidence and Evaluation*. *Biogeochemistry*, 86, 19-31.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires : une colonisation flagrante de l'ONU par l'agrobusiness

Entretien avec des militant-es de la Confederación sindical única de los trabajadores campesinos de Bolivia (CSUTCB)*



* Constituée en juin 1979, la CSUTCB est la plus grande organisation faîtière de syndicats paysans de Bolivie.

Le Forum économique mondial, qui s'est tenu à Davos en 2021, s'était réuni sur le thème de la « grande réinitialisation », estimant que la pandémie de Covid-19 pouvait être l'occasion de remodeler l'économie mondiale.

Au cours de cet événement, le directeur du Forum économique mondial, Klaus Schwab, a présenté son nouveau livre *Stakeholder Capitalism ; A Global Economy that Works for Progress, People and Planet (Capitalisme des Parties Prenantes ; une économie mondiale qui fonctionne pour le progrès, le peuple et la planète)* dans lequel il affirme qu'un monde axé sur une économie durable, respectueuse de l'environnement, équitable et une approche inclusive n'est viable qu'à travers un capitalisme des parties prenantes. Le fait que la rhétorique sur la participation au Sommet des systèmes alimentaires soit le reflet de cette prétention ne doit rien au hasard. Les mouvements sociaux soutiennent en effet que cette nouvelle rhétorique

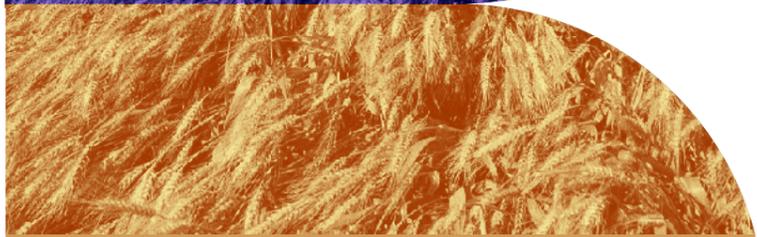
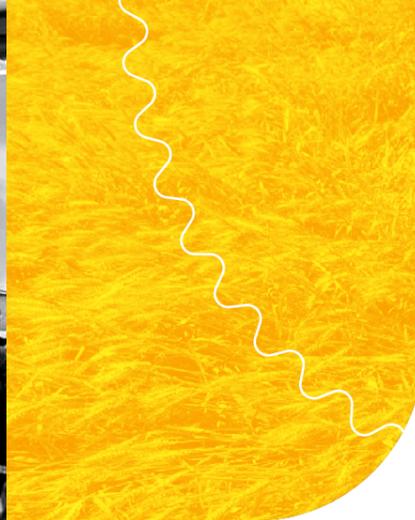


est un sophisme visant à consolider leur pouvoir économique et politique contre l'érosion de la légitimité des transnationales pendant la pandémie. Aussi, la plupart des mouvements sociaux ont boycotté ledit Sommet, en arguant que leurs idées sur la façon dont un système agroalimentaire devait être construit pour résoudre la crise alimentaire n'étaient pas incluses dans l'ordre du jour, et plus important encore, dans la feuille de route décennale du Sommet. Des militant-es du comité syndical de Santa Cruz affilié à la Confederación sindical única de los trabajadores campesinos de Bolivia nous expliquent plus en détails pourquoi ils et elles se sont opposé-es à la tenue du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Entretien.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires était-il nécessaire selon vous ?

CSUTCB : Bien qu'un sommet centré sur les systèmes alimentaires ait été jugé nécessaire par toutes « les parties prenantes », ce que l'on entend par la transformation des systèmes agroalimentaires, à savoir quel type de transformation effectuer et avec qui, sont des questions encore plus importantes. Et ces questions n'ont pas été abordées dans le cadre du Sommet.



Pourquoi étiez-vous sceptiques au sujet du Sommet ?

CSUTCB : En premier lieu parce que le Sommet a été planifié en mettant l'accent sur la « transformation des systèmes alimentaires » de façon à ce que certains groupes dominants agro-alimentaires se réapproprient un discours prétendument rénovateur et recyclent les concepts sur la participation équitable et inclusive dans leurs discours. De plus, dans le cadre du Sommet organisé par le Secrétariat général de l'ONU, les États et les entreprises transnationales n'auraient pas dû être invités à l'événement à l'insu et aux dépens des mouvements sociaux. En effet, l'organisation du Sommet a été téléguidée par le Forum économique mondial (WEF) qui rassemble les mille plus grandes entreprises mondiales. Les mouvements sociaux qui ont boycotté le Sommet ont dénoncé le fait que le WEF ait modifié le contenu et restructuré l'ordre du jour de l'événement. Mais le WEF n'est pas le seul à tenir le gouvernail. AGRA (Alliance pour la révolution verte en Afrique), IAFN (Réseau agroalimentaire international), WCBSD (Conseil des entreprises pour le développement durable), GAIN (Alliance mondiale pour une meilleure nutrition), le EAT Forum, le Scale Nutrition Business Network (SUN), les

réseaux et les groupes de réflexion dirigés par la Fondation Rockefeller, la Fondation Bill & Melinda Gates et la Fondation Stordalen ont également joué un rôle important dans le processus du Sommet.

Orienter un Sommet est une chose, le prendre en otage en est une autre...

CSUTCB : Au moment du Sommet, Agnès Kalibata, envoyée spéciale de l'ONU, était la présidente d'AGRA, pionnière des nouvelles technologies qui fait la promotion de la monoculture et de l'agriculture destinée à l'exportation tout en écartant les impacts sociaux de ces nouvelles technologies. En 2006, AGRA a travaillé main dans la main avec la Fondation Rockefeller et celle de Bill & Melinda Gates, soi-disant pour s'attaquer au problème de la faim en Afrique. Parachuter Mme Kalibata à cette position a été le signe que les intérêts des grands groupes agro-alimentaires seraient prioritaires au Sommet, dans une logique axée sur le profit, le marché et la croissance à la place des questions fondamentales telles que l'égalité et la souveraineté alimentaire.

Mais le Sommet a fait pas mal de travail de relations publiques pour prouver qu'il était participatif et diversifié quand même...

CSUTCB : Il est vrai que la structure institutionnelle du Sommet était au début relativement démocratique, mais au fur et à mesure de la préparation de l'événement, c'est devenu problématique. En témoigne par exemple la marginalisation du Comité mondial de la sécurité alimentaire (CSA), l'organe international le plus inclusif impliqué dans la politique alimentaire mondiale et qui garantissait la participation des organisations de producteur-trices, des communautés locales et des travailleuses agricoles dans les mécanismes de prise de décision. Dès lors, bien que des concepts tels que la durabilité et la participation aient été fréquemment utilisés dans le discours officiel et que les préparatifs du Sommet aient donné l'illusion qu'une structure démocratique et un plan décennal étaient en cours, cela n'a pas été le cas. La proposition de remplacer le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) par une « nouvelle plateforme scientifique » pour élaborer des recommandations politiques, était un des facteurs de la marginalisation du CSA. Or, cette nouvelle interface

scientifico-politique, dépourvue de mécanismes de responsabilité, semblait servir en priorité les intérêts d'un réseau de gouvernements, de chercheuses, de fondations aux liens commerciaux indéniables.



Perspectives du féminisme paysan et populaire

Entretien avec Anuka de Silva, Movement for Land and Agricultural Reform (MONLAR), La Vía Campesina Sri Lanka

La Vía Campesina, en tant que mouvement social international, portant la voix des travailleur-euses en zone rurale – paysan-nes, pêcheur-euses, nomades, peuples autochtones, travailleur-euses agricoles (y compris migrant-es) – accorde beaucoup d'importance à la lutte pour un « féminisme paysan et populaire ». En quoi consiste cette perspective ? Comment envisagez-vous et articulez-vous la lutte pour les droits des femmes et la lutte pour les droits des paysan-nes ?

A.d.S : Commençons par rappeler que le système capitaliste dominant est intrinsèquement patriarcal, à savoir qu'il provoque, du fait de sa nature, non seulement la destruction de nos modes de vie en tant que paysannes mais également la soumission et l'exclusion des femmes de l'organisation sociale. La lutte contre le capitalisme est aussi pour nous une lutte contre le patriarcat, car nous savons que le capitalisme et le patriarcat vont de pair avec un seul objectif commun : accumuler et maximiser les bénéfices à travers l'exploitation.

Nous, en tant que communautés impliquées dans les mouvements sociaux ruraux défendant le développement de l'agriculture familiale, sommes confrontées à ce système.

Or, faut-il le rappeler, le rôle des femmes dans l'agriculture familiale est fondamental. Nous jouons un rôle de premier plan, en particulier pour la conservation des semences, la récolte, la gestion de nos ressources etc. Cependant, le système capitaliste patriarcal nous opprime au point que nous n'arrivons pas à subvenir à nos besoins.

Pour affronter cette situation, nous avons développé la perspective du « féminisme paysan et populaire ». Le féminisme paysan et populaire est une proposition que nous avons construite depuis les bases de notre mouvement, pour transformer cette réalité faite d'inégalités et de discriminations.



Le « féminisme paysan et populaire » est aujourd'hui plus stratégique que jamais, car nous sommes confronté-es au défi de bâtir de nouvelles façons de vivre, des systèmes alimentaires à la hauteur de la situation, des relations sociales fraternelles, dans le respect des équilibres sociaux et environnementaux.

Le « féminisme paysan et populaire » est en somme un engagement politique, aujourd'hui plus stratégique que jamais, car nous sommes confronté-es au défi de bâtir de nouvelles façons de vivre, des systèmes alimentaires à la hauteur de la situation, des relations sociales fraternelles, dans le respect des équilibres sociaux et environnementaux. Nous aspirons à reconstruire les identités en tant que mécanismes de résistance pour la durabilité et la qualité de vie pour toutes et tous.

Il s'agit d'une proposition basée sur des pratiques concrètes du vivre ensemble. Nous visons à construire des modes et des pratiques durables et égalitaires, favoriser la synergie non seulement des femmes et hommes, mais aussi des êtres vivants et de l'environnement. Il s'agit également de nous autonomiser et nous émanciper grâce à l'assurance de notre détermination dans le développement de nos communautés, dans la construction de la souveraineté alimentaire.

Enfin, le féminisme paysan est aussi populaire, en ce qu'il émerge d'une perspective collective et de classe, se développant au sein de la lutte des classes que nous affrontons en tant que paysan-nes. La lutte féministe et de genre sans lutte de classe n'est pas notre lutte.



Les problématiques liées au genre font-elles partie du quotidien de vos communautés ? Quels sont les principaux défis dans la recherche de l'égalité homme-femme que vous rencontrez dans les zones rurales ?

A.d.S : Il convient de commencer par rappeler que pendant des années, la paysannerie n'a pas reconnu la lutte pour la souveraineté alimentaire comme une lutte féministe. Cela est bien entendu le résultat de relations sociales construites dans le cadre d'un système patriarcal.

Dans les zones rurales, la violence à l'égard des femmes et leur subordination sont des outils de domination à part entière. C'est-à-dire que les relations sociales entre paysans et paysannes sont elles aussi imbriquées de machisme, avec comme résultat l'exclusion et la discrimination à l'encontre des femmes. L'idéologie capitaliste a empoisonné – et continue de le faire – les esprits au sein de nos communautés, pour nous diviser. En ce sens, nous devons faire face au fléau appelé système patriarcal chez nous ; nous devons nous battre non seulement contre le système qui nous opprime mais aussi au sein même de nos communautés.

Le défi principal réside dans les différences salariales qui sont toujours très importantes. Non seulement nos salaires sont moindres, mais parfois notre travail n'est tout simplement pas

reconnu ; nous ne sommes pas prises en compte. Ce sont trop souvent les hommes, en tant que « maîtres » de l'exploitation agricole, qui perçoivent et concentrent le salaire, en nous excluant, alors que c'est bien souvent nous, les femmes paysannes, qui nourrissons la communauté.

En raison de toutes ces contraintes, beaucoup de femmes quittent les zones rurales pour chercher fortune dans les zones urbaines ou à l'étranger, où elles rencontrent en fait de nouveaux types d'exploitation. L'exode rural se dirige également vers les zones de monocultures, où les conditions de travail et sanitaires sont très difficiles.

A ces difficultés s'ajoutent celles qui sont liées à l'endettement des femmes paysannes. Ces dernières sont souvent prises au piège – même par des systèmes tels que la microfinance, souvent erronément présentée comme une solution durable – et ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. Beaucoup de ces femmes en difficulté se suicident, surtout dans notre région d'Asie du Sud-Est.

En quoi l'horizon de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire représente-t-il une alternative adéquate pour les paysannes afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ?

A.d.S : De notre perspective, la lutte pour la souveraineté alimentaire, qui inclut celle pour l'agroécologie, et la lutte pour les droits des femmes vont de pair et sont interdépendantes. Il ne sera pas possible de nous émanciper en tant que femmes paysannes sans accéder à des conditions de travail et de vie dignes, possibles à la seule condition d'une transition vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire.

Nos pratiques se trouvent aux antipodes des solutions agro-industrielles qui nous divisent et nous empoisonnent. C'est en ce sens que l'on envisage l'agroécologie et la souveraineté alimentaire comme des modèles de vie viables, dans lesquels tout type d'oppressions et de violences, y compris celle de genre, seraient exclues et inimaginables.



La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·nes : le droit au service de la lutte pour des systèmes alimentaires durables et égalitaires

Par Raffaele Morgantini *



Représentant permanent du CETIM auprès des Nations Unies

Il n'y a rien de plus paradoxal que de constater que celles et ceux qui contribuent le plus à la sécurité alimentaire, à savoir les communautés rurales, sont les plus affectés par la sous-alimentation et la pauvreté.

Érigés au service du capital transnational et guidés par la recherche effrénée du profit, les systèmes alimentaires dominés par l'industrie agro-alimentaire contribuent grandement à cette situation. Les politiques et les pratiques imposées par ces systèmes génèrent injustices et violations et frappent en particulier les droits des travailleuses dans les zones rurales, ceux des paysan·nes, des peuples autochtones, des pêcheur·euses, des éleveur·euses, sans oublier ceux des consommateurs et des consommatrices des populations urbaines. Afin de parvenir à leurs objectifs, les élites dominantes du secteur agro-alimentaire prônent la privatisation des biens communs à travers la concentration et l'accapement des terres, des mar-

chés et des ressources naturelles. Ce faisant, elles détruisent le tissu social dans les zones rurales et dépossèdent les personnes et communautés qui y vivent et en dépendent pour leur subsistance.

Face à cela, les communautés concernées développent et mettent en œuvre des stratégies pour revendiquer le respect de leurs droits et orienter les systèmes alimentaires vers plus de justice sociale et climatique. La mobilisation se fait à différentes échelles interdépendantes, qui se renforcent mutuellement. À l'échelle politique, il s'agit de plaider pour des politiques de promotion de systèmes alimentaires alternatifs, respectueux des droits humains et des équilibres sociaux et environnementaux. Cela suppose une action proactive, mettant sur la table des propositions alternatives concrètes, basées sur des politiques et des pratiques agricoles alternatives et durables, comme l'agroécologie. À l'échelle économique-commerciale, ces plaidoyers visent à inverser la ten-



dance dominante qui favorise le monopole du secteur agro-alimentaire, pour diriger nos sociétés vers des systèmes économiques et commerciaux plus égalitaires, redistributeurs des richesses, et fondés sur la coopération et la solidarité internationales. D'autre part, à l'échelle sociale, il est question d'une révision des relations sociales de travail et de production dans les zones rurales. Dernier point, non des moindres, la lutte pour la transformation des systèmes alimentaires se décline également sur le plan juridique. L'adoption de la Déclaration sur les droits des paysan-nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales s'inscrit dans cette lignée.

Se servir du droit

La Déclaration sur les droits des paysan-nes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2018¹, ainsi que le processus actuel pour sa mise en œuvre, sont le produit d'une construction juridique par le bas (bottom-up process). En effet, l'idée

a émergé au sein des communautés paysannes pour faire rempart au système agro-alimentaire international construit au gré des grandes entreprises transnationales. Au début des années 2000, le mouvement paysan, avec à sa tête La Vía Campesina², a ainsi initié le développement d'un cadre juridico-normatif codifiant des droits spécifiques aux populations rurales. Cela a indiqué la voie à suivre pour renforcer l'action de la cause paysanne avec pour objectif de bâtir un cadre légal afin de pouvoir se servir de ces droits pour la défense de la paysannerie familiale. Ainsi, la revendication politique d'un groupe social déterminé a débouché sur un instrument juridique, brandi ensuite en tant qu'outil de lutte politique. L'articulation entre le politique et le juridique est donc fondamental, et vaudrait la peine d'être approfondie.

La raison d'être du droit est celle d'un système normatif à vocation régulatrice. En ce sens, il n'est pas un concept abstrait, mais justement le système



régulateur des relations sociales dans un pays ou dans un système international déterminé, à un moment donné de l'histoire. Plus important encore, le droit est le résultat de rapports de force entre les différentes classes ou groupes sociaux à ce moment donné. C'est-à-dire que si le rapport de force penche - à une période historique précise - par exemple en faveur des grands groupes monopolistiques transnationaux, ils pourront influencer l'élaboration des cadres légaux et l'établissement de règles leur étant favorables (grâce à un degré de pouvoir politique acquis)³. C'est le cas aujourd'hui dans le cadre des systèmes alimentaires où le secteur agroalimentaire jouit d'innombrables mécanismes et législations avantageux. Dès lors, il est inévitable de définir le droit selon le prisme de la politique et il est nécessaire - pour construire un cadre juridique international progressiste - de compter sur une stratégie politique et sur une conjoncture favorable.

Aujourd'hui, la Déclaration est une réalité normative. Les droits des paysan-nes sont consacrés dans le droit international des droits humains. C'est une grande avancée juridique pour deux raisons principales. Premièrement, la reconnaissance de ces droits est en soi une avancée majeure. Deuxièmement parce que le contenu de ces droits est cohérent avec et répond aux revendications et aux demandes légitimes et pressantes du mouvement paysan international. À ce niveau, il convient de souligner le caractère progressiste de la Déclaration, en ce qu'elle établit des dispositions dont les prérogatives sont la défense et la promotion des méthodes de vie et de travail paysans, en opposition aux prérogatives des élites des systèmes agroalimentaires dominants actuels.

Ainsi, l'article 2.4 de ladite Déclaration déclare que les États doivent interpréter « les normes et les accords internationaux pertinents auxquels ils ont souscrit d'une manière compatible avec leurs obligations relatives



aux droits de l'homme applicables aux paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales », ce qui signifie que, par exemple, des accords favorisant l'emprise du secteur agroalimentaire sur les systèmes agricoles ne peuvent pas se faire en désaccord avec les droits des paysan-nes consacrés. De son côté, l'article 2.5, affirme que les États ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les « acteurs non étatiques, tels que les sociétés transnationales, respectent et renforcent les droits des paysans ». Cet article force les États à encadrer les activités de l'industrie agroalimentaire, et donne aux détenteur-trices des droits la possibilité de se servir de cet article pour exiger que les autorités agissent en ce sens. L'article 19 consacre le droit aux semences, selon lequel les paysan-nes doivent pouvoir utiliser, en toute autonomie, « leurs propres semences ou d'autres semences locales de leur choix, et de décider des cultures et espèces qu'ils souhaitent cultiver ». Le droit aux semences reconnu aux paysan-nes est

une avancée considérable, puisqu'il remet en cause la mainmise des transnationales agroalimentaires sur les semences paysannes et le cadre juridique en matière de commerce conçu selon leurs intérêts (dans le cadre notamment de l'Organisation mondiale du commerce et de la Convention pour la protection de l'obtention végétale). De manière inédite, d'autres droits progressistes sont reconnus par la Déclaration, comme par exemple le droit à la terre, à la biodiversité, à l'eau, aux moyens de production, etc. Un éventail de normes qui, dûment mises en œuvre, seraient aptes à transformer les systèmes alimentaires dans une perspective de véritable durabilité et d'équité.

Socialiser la Déclaration

Pour que la Déclaration soit une réalité non seulement normative mais tangible sur le terrain, elle doit se transformer en une référence au niveau national et international. Afin d'être respectées et mises en œuvre, ses dis-

positions doivent se refléter dans la législation de chaque État, mais aussi dans leur politique et pratique agricole. Grâce au travail de promotion fait autour de la Déclaration, plusieurs exemples de législations et de normes nationales surgissent, amenant à une relecture du droit interne de différents pays. Au niveau des mécanismes de recours nationaux, des juges de plusieurs pays tranchent des contentieux en se référant au contenu de la Déclaration lors de procédures judiciaires. Elles et ils créent ainsi des jurisprudences importantes.

Cependant, pour que la Déclaration réalise son plein potentiel, les organisations rurales doivent se doter des moyens de se l'approprier. Depuis son adoption, des stratégies à grande échelle se mettent en place pour informer, sensibiliser et former⁴ les organisations rurales, les organisations alliées, les autorités publiques et la population en général, sur le contenu et l'utilité de la Déclaration. Ces éléments sont la condition sine qua non pour

créer la dynamique et les synergies nécessaires pour exiger la mise en œuvre de cet outil. En effet, ce n'est qu'en connaissance de cause et grâce à un processus d'autonomisation qu'il sera possible d'élaborer les stratégies nécessaires pour formuler efficacement des demandes et des revendications auprès des autorités compétentes. La mise en œuvre de la Déclaration dépend donc de la capacité du monde rural et de ses alliés à engendrer une dynamique collective qui œuvre dans ce sens. La force ainsi que les capacités de mobilisation et d'articulation du mouvement paysan international présagent un bon avenir pour la pleine réalisation des droits des paysan-nes.

NOTES

- 1 [Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales](#), 2018, A/RES/73/165.
- 2 [La Via Campesina](#) est un mouvement international qui rassemble des millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteur-trices, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrant-es et de travailleur-euses agricoles.
- 3 Ainsi, au cours du Moyen-Âge, le clergé remportait le rapport de force, ce qui avait rendu possible la création de tribunaux spéciaux d'inquisition – légaux – pour juger les « hérétiques ». Ou encore, au cours de l'ère coloniale, l'esclavage était bel et bien un droit incombant aux colonisateurs.
- 4 A cet égard, le CETIM a élaboré [12 fiches de formation](#) portant sur les principaux droits et éléments de la Déclaration.

La modernisation de l'agriculture du Sud par la « voie capitaliste » est-elle possible et souhaitable ?

Extrait du livre de M. Samir Amin (1931-2018)*, *La souveraineté au service des peuples*, PubliCetim No 41, 2017.



Économiste et penseur franco-égyptien, il a été directeur du Forum du Tiers-Monde. Il est l'auteur de dizaines d'ouvrages portant sur les rapports Nord-Sud et les questions de développement.

Plaçons-nous dans l'hypothèse d'une stratégie de développement de l'agriculture cherchant à reproduire systématiquement au Sud le parcours qui a produit l'agriculture familiale moderne du Nord. On imaginera facilement alors qu'une vingtaine (ou une cinquantaine) de millions de fermes modernes supplémentaires, si on leur donne l'accès aux superficies importantes de terres qui leur seraient nécessaires (en les enlevant aux économies paysannes et en choisissant sans doute les meilleurs sols) et si elles ont accès aux marchés de capitaux leur permettant de s'équiper, pourraient produire l'essentiel de ce que les consommateurs urbains solvables achètent encore à la production paysanne. Mais que deviendraient les milliards de ces producteurs paysans non compétitifs ? Ils seront inexorablement éliminés dans le temps historique bref de quelques dizaines d'années. Que vont devenir ces milliards d'êtres humains, déjà pour la plupart pauvres parmi les pauvres, mais qui se nourrissent eux-mêmes, tant bien que mal, et plutôt mal pour le tiers d'entre eux ? À l'horizon de cinquante ans aucun développement industriel plus ou moins compétitif, même dans l'hypothèse fantaisiste

d'une croissance continue de 7 % l'an pour les trois quarts de l'humanité, ne pourrait absorber fut-ce le tiers de cette réserve. C'est dire que le capitalisme est par nature incapable de résoudre la question paysanne et que les seules perspectives qu'il offre sont celles d'une planète bidonvillée, et de milliards d'êtres humains « en trop ».

Nous sommes donc parvenus au point où pour ouvrir un champ nouveau à l'expansion du capital (« la modernisation de la production agricole ») il faudrait détruire – en termes humains – des sociétés entières. Vingt ou cinquante millions de producteurs efficaces nouveaux (cinquante ou deux cents millions d'êtres humains avec leurs familles) d'un côté, trois milliards d'exclus de l'autre. La dimension créatrice de l'opération ne représente plus qu'une goutte d'eau face à l'océan des destructions qu'elle exige. J'en conclus que le capitalisme est entré dans sa phase sénile descendante, la logique qui commande ce système n'étant plus en mesure d'assurer la simple survie de la moitié de l'humanité. Le capitalisme devient barbarie, invite directement au génocide. Il est nécessaire, plus que jamais, de lui substituer d'autres logiques de développement, d'une rationalité supérieure.

Alors, que faire ?

Il faut accepter le maintien d'une agriculture paysanne pour tout l'avenir visible du XXIe siècle. Non pour des raisons de nostalgie romantique du passé, mais tout simplement parce que la solution du problème passe par le dépassement des logiques du capitalisme, s'inscrivant dans la longue transition séculaire au socialisme mondial. Il faut donc imaginer des politiques de régulation des rapports entre le « marché » et l'agriculture paysanne. Aux niveaux nationaux et régionaux ces régulations, singulières et adaptées aux conditions locales, doivent protéger la production nationale, assurant ainsi l'indispensable souveraineté alimentaire des nations et neutralisant l'arme alimentaire de l'impérialisme – autrement dit déconnecter les prix internes de ceux du marché dit mondial – comme elles doivent – à travers une progression de la productivité dans l'agriculture paysanne, sans doute lente mais continue – permettre la maîtrise du transfert de population des campagnes vers les villes. Au niveau de ce qu'on appelle le marché mondial la régulation souhaitable passe probablement par des accords interrégionaux répondant aux exigences d'un développement qui intègre au lieu d'exclure.



De l'autonomie à la souveraineté alimentaire: le fil rouge des mouvements sociaux

Par CETIM

Face à la crise sanitaire, à l'augmentation de la faim et de toutes les formes de malnutrition, à la destruction écologique et celle de la biodiversité, une centaine de regroupements, de plateformes, de mouvements sociaux, d'organisations locales et nationales du monde entier, s'engagent à soutenir les droits des paysan-nes et des citoyen-nes en faveur d'une agriculture écologique garantissant le droit à l'alimentation.

Les mouvements sociaux, bien que divers, sont soudés par un dénominateur commun : celui de la souveraineté et de l'autonomie alimentaire, exprimé par le biais de revendications bien plus riches et concrètes que la langue de bois des expert-es et des conseiller-ères de l'agro-business.

Aussi, plus de 650 ONG, syndicats et mouvements locaux¹ revendiquent des systèmes alimentaires écologiques locaux, sains et durables, avec des conditions de travail décentes. Les mouvements sociaux soulignent

l'importance que ces systèmes alimentaires doivent accorder à une protection des travailleur-euses et des communautés touchées par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à une réduction progressive des inégalités sociales.

Les mouvements sociaux se rejoignent dans l'exigence d'un commerce international équitable, qui intègre et renforce ses critères de qualité sans nuire au développement agricole local, et qui prévoit un partage des innovations (surtout technologiques) avec les pays du Sud. Ils se rejoignent également



sur leur scepticisme vis-à-vis des programmes d'« agriculture intelligente face au climat » ou d'« agriculture régénératrice » promus par les sociétés transnationales².

Un système prédateur, une multitude d'alternatives

Les alternatives susmentionnées prévoient également la création de mécanismes garantissant l'égalité de genre et la participation de la société civile aux processus de prises de décisions relatives aux crises sanitaires, alimentaires et ayant trait à la justice climatique. La souveraineté alimentaire va de pair avec la mise en pratique d'un programme de reconversion de l'agro-industrie et de l'élevage intensif vers un système d'alimentation basé sur l'élevage limité, local et agroécologique.

En vue de garantir la sécurité alimentaire, les mouvements sociaux, les paysan-nes en particulier, formulent des programmes avec des moyens mis en œuvre tels que la diversification des fermes et des territoires ou des

mesures d'incitation à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques, à la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité. En effet, une répartition plus juste au profit des producteur-trices implique inévitablement une répartition des richesses, des terres et autres ressources naturelles.

La préservation de la nature et l'autodétermination avant la « régénération »

Les communautés rurales et locales prônent la mise en valeur des connaissances ancestrales en ce qui concerne le lien à la terre, la protection des semences et la production alimentaire. Les chantres de la croissance néolibérale parlent, eux, volontiers de « régénération » alors que la préservation et la récupération de la terre, de la faune et de la flore, font partie des méthodes dites écologiques. Concrètement, une approche authentiquement écologique permet une restauration active et généralisée (pas sous forme d'enclaves) des terres dégradées ou empêchées de se rétablir par elles-mêmes, et implique souvent de reforester des espèces indi-

gènes et d'adopter des approches agroforestières qui ne soient pas forcément destinées à perpétuer un nouveau cycle d'exploitation. En outre, la restauration naturelle assistée des anciennes forêts et terres vise à éliminer la végétation envahissante et à clôturer les terres pour réduire la pression du pâturage tout en expropriant les grandes propriétés terriennes.

Les chantres de la croissance néolibérale parlent, eux, volontiers de « régénération » alors que la préservation et la récupération de la terre, de la faune et de la flore, font partie des méthodes dites écologiques.

Pour les communautés locales, l'eau est aussi essentielle que la terre. Dès lors, la marchandisation de l'eau et de la terre sous quelque forme « durable » ou « climate-friendly » que ce soit sont inacceptables pour les paysan·nes. Les peuples indigènes luttent bec et ongles pour s'opposer à la construction de barrages et de centrales hydroélectriques qui s'accompagnent d'un déplacement des communautés entières et endommagent gravement les écosystèmes. De plus, ils demandent de l'aide financière pour l'installation de points de collecte et de distribution équitable de l'eau et se battent pour la poursuite des responsables de la contamination des sources d'eau, de l'air et de la déforestation des terres ancestrales.

Un autre élément dont il faut tenir compte est le commerce international des produits alimentaires et leur qualité. Les systèmes alimentaires ne sont durables, entre autres, que si la limitation de l'importation de denrées alimentaires pour l'élevage est assurée. À ce propos, les mouvements sociaux demandent et développent eux-mêmes des méthodes de culture préservant les sols (agroforesterie, permaculture, polyculture vivrière agroécologique, coopératives écologiques) et visant à renforcer la production de légumineuses permettant de réduire la part de viande dans l'alimentation sans fragiliser l'apport de protéines pour les populations marginalisées/exclues.

L'agriculture écologique : garante de la souveraineté alimentaire

Les mouvements sociaux et les ONG indépendantes sont conscients des synergies entre le climat, l'environnement et la souveraineté alimentaire. Pour eux, l'agriculture écologique favorisant le stockage du carbone dans le sol, ainsi que la préservation des écosystèmes visant à abandonner les pesticides nuisibles à l'environnement n'est pas irréaliste. C'est pourquoi, dans le contexte d'une agriculture écologique durable de proximité, les revendications suivantes sont mises en avant :

1. le partage de méthodes de production alimentaire durables, équitables, écologiques et biologiques ;
2. l'information à la population sur les solutions alternatives aux produits carnés et, en général, sur les produits à forte empreinte écologique ;
3. l'organisation de ventes collectives d'aliments à des prix équitables ;
4. la protection de la biodiversité et des ressources génétiques des écosystèmes locaux ;
5. la favorisation des intérêts des petites agriculteur·trices face à ceux des transnationales ;
6. la promotion des ventes en vrac et l'abandon des emballages plastiques ;
7. la restauration biologique des sols pour accroître la productivité et le revenu des fermes ;
8. la réduction des gaz à effets de serre (GES), les économies d'eau et la protection de la santé humaine ;
9. la souscription au socle commun du collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation et la reconnaissance de la nécessité de

politiques macroéconomiques en appui aux dynamiques locales ;

10. la mise sur pied d'une sécurité sociale de l'alimentation conjointement au droit à l'alimentation, au droit des producteur·trices d'alimentation (dans la production agricole comme dans la production agroalimentaire) et au droit de l'environnement ;
11. l'universalité de l'accès au mécanisme de sécurité sociale de l'alimentation ;
12. l'assurance d'une bonne rémunération et de bonnes conditions de travail pour les paysans familiaux et travailleurs agricoles de l'approvisionnement alimentaire ;
13. la sensibilisation des citoyen·nes aux thématiques agricoles et alimentaires ;
14. la conclusion de conventions collectives en conformité avec la Déclaration sur les droits des paysan·nes ;
15. le soutien aux coopératives solidaires et sociales pour qu'elles puissent bénéficier d'un accès facilité aux marchés locaux, régionaux et internationaux ;
16. l'établissement d'un catalogue des cultures recommandées approuvées par la collectivité locale ;
17. la limitation de la pêche aux besoins nutritionnels et locaux ;
18. l'interdiction du commerce à grande échelle des céréales alimentaires et des légumes ;
19. le pâturage en rotation impliquant la gestion des terres autochtones par ces derniers et leur autodétermination.

Revendications régionales particulières

1. Aucun projet entraînant l'élimination, la migration, la concentration ou l'urbanisation forcée de la population.
2. Prise de mesures urgentes dans les camps des réfugié·es abritant des familles déplacées à cause de conflits en matière épidémiologique, d'accès à l'eau potable et du droit à l'alimentation saine et suffisante.
3. Restauration des espaces de pâturage détruits.
4. Augmentation des niveaux d'eau dans les tourbières agricoles.
5. Développement des programmes environnementaux afin de stopper l'avancée du désert et l'assèchement des puits d'eau.
6. Protection accrue des cuvettes oasiennes et des espaces fertiles à cultiver.
7. Création de couverts végétaux pour stabiliser les dunes.
8. Construction de haies pour protéger du vent des espaces cultivables.
9. Reconduite de l'initiative africaine pour reboiser la bande sahéenne.
10. Collaboration entre les communautés pour créer des zones agropastorales.
11. Politique d'urgence contre le risque imminent de famine dans les zones de conflits et de catastrophe humanitaire.
12. Fin de l'accaparement des terres fertiles en Afrique, en Asie et en Amérique latine par les transnationales et les institutions publiques.

NOTES

- 1 Voir les signataires de la déclaration politique de la Réponse autonome des peuples au Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires.
- 2 Lire l'article de Selin Yetim, page 32.



Les labels : difficile de s'y retrouver!

Les labels alimentaires sont nombreux et pour la plupart des initiatives privées. Il est parfois difficile de s'y retrouver. Mais que veulent dire ces mentions dont le but est de renseigner sur certaines propriétés, origines, ingrédients ou qualités d'un produit alimentaire ?

Les labels sont destinés à une frange relativement aisée des consommateurs et doivent en grande partie disparaître le jour où les systèmes alimentaires seront basés essentiellement sur les critères agro-écologiques accompagnés d'accès équitable pour tout le monde aux aliments sains et suffisants.

Labels génériques indicateurs de qualité et de règles

Light : Les produits légers sont transformés pour réduire les calories ou les matières grasses. Certains produits sont simplement dilués. Il est donc important de vérifier si quelque chose a été ajouté à la place, comme du sucre, par exemple.

Multigrains ou multigrain : Ce label promet des produits sains, mais cette mention signifie uniquement qu'un aliment contient au moins deux types de céréales. Très probablement des grains raffinés, à moins que le produit ne soit marqué comme grain entier.

Nature : Cela ne signifie pas nécessairement que le produit ressemble à quelque chose de naturel. Cela indique simplement qu'à un moment donné, le fabricant a travaillé avec une source naturelle, comme des pommes ou du riz.

Bio : Cette étiquette n'indique pas si un produit est sain. En effet, le sucre biologique reste du sucre.

Label éco-agriculture : Cette mention n'est pas encore formalisée ni contrôlée bien que les critères soient plus ou moins connus.

Labels forts réglementés

AB (Agriculture Biologique) : est l'un des labels bio les plus connus et démocratisés. Il garantit que 95% des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique et qu'il n'y a pas de produit chimique de synthèse ou d'OGM (dans la limite de 0,9% de tolérance) dans le produit. Il permet donc 5 % d'ingrédients non biologiques.

Bio Européen : ce logo garantit des règles européennes de production biologique en **proscrivant les produits chimiques de synthèse, les OGM et leurs dérivés**. Pour les produits transformés, 5% des ingrédients peuvent être non biologiques s'ils sont autorisés ou non disponibles en version bio. Les labels AB et Bio Européen ont quasiment les mêmes exigences.

Marine Stewardship Council (MSC) : est un label alimentaire international qui lutte contre la surpêche (la surexploitation des océans) et la disparition des espèces. Ce label figurant par exemple sur le thon ou le cabillaud garantit une pêche responsable, respectueuse des quotas et des périodes de reproduction.



AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et **AOP (Appellation d'Origine Protégée)** : sont des labels qui garantissent qu'un produit est originaire d'un pays, d'une région ou d'un terroir. Il existe une centaine d'AOC qui n'offrent pas les mêmes garanties, mais le label reste un bon indicateur de qualité pour des productions locales. L'AOP est son équivalent européen.

IGP (Indication géographique protégée) : montre que le produit provient d'une zone géographique déterminée. La garantie est toutefois moins bonne que l'AOP ou l'AOC.

STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) : sigle européen qui garantit une fabrication considérée comme traditionnelle. Avec un bémol, ce label permet tout de même de produire de la mozzarella en Allemagne.



Labels privés

Rainforest Alliance : veut concilier production agricole et biodiversité. Rien qu'en 2015, plus d'un million d'exploitations ont été certifiées dans une vingtaine de pays.

Bio Cohérence (Cofondé par Biocoop en 2009) : ce label alimentaire va plus loin que les français et les européens en évitant toute source de contamination. Aucun résidu d'OGM n'est toléré, les éleveur-euses sont invité-es à éviter l'achat d'aliments à l'extérieur. Les producteur-trices doivent élaborer une carte en mentionnant axes routiers, incinérateurs et décharges à proximité. **L'association impose aux fermes une production 100 % bio ainsi qu'une « séparation entre les produits Bio Cohérence et les autres produits », le but étant d'éviter la contamination.** Ce label est moins connu mais plus exigeant en terme de lutte contre les OGM.

Nature et Progrès : Cette mention permet aux producteur-trices de **préserver les sols, de protéger leur activité et de proposer aux consommateurs une alimentation saine et respectueuse de l'environnement.** La charte n'est pas basée sur le règlement européen, les critères sont indé-



pendants. Certains aliments comme l'huile de palme même bio sont proscrits car ils causent trop de dommages environnementaux.

Fairtrade : certifie un engagement auprès de petit-es producteur-trices en garantissant l'équité des échanges commerciaux Nord/Sud (dans la mesure du possible) et de bonne volonté. Il n'a aucune incidence sur la qualité. Ce label de commerce équitable garantit un revenu, considéré comme décent, aux petit-es producteur-trices de certains pays du Sud.

Labels informatifs sur certains ingrédients

Sans sucre ajouté : Certains produits sont naturellement riches en sucre. Le fait qu'ils n'aient pas de sucre ajouté ne signifie pas qu'ils soient sains. Des substituts de sucre malsains peuvent également avoir été ajoutés.

Peu calorique : les produits hypocaloriques doivent contenir un tiers de calories en moins que le produit original de la marque. Pourtant, la version hypocalorique d'une marque peut avoir des calories similaires à l'original d'une autre marque.

Faible en gras : Cette étiquette signifie généralement que la graisse a été réduite au prix de l'ajout de plus de sucre. Prudence, donc.

Faible teneur en glucides : récemment, les régimes pauvres en glucides ont été associés à une meilleure santé. Pourtant, les aliments transformés étiquetés à faible teneur en glucides sont généralement encore de la malbouffe transformée, similaire aux aliments transformés à faible teneur en matières grasses.

Fait avec des grains entiers : le produit peut ne contenir que très peu de grains

entiers. Si les grains entiers ne figurent pas dans les trois premiers ingrédients, la quantité est négligeable.

Fortifié ou enrichi : cela signifie que certains nutriments ont été ajoutés au produit. Par exemple, la vitamine D est souvent ajoutée au lait. Pourtant, ce n'est pas parce que quelque chose est fortifié qu'il est sain.

Sans gluten : ne veut pas dire sain. Le produit ne contient tout simplement pas de blé, d'épeautre, de seigle ou d'orge. De nombreux aliments sans gluten sont hautement transformés et chargés de graisses et de sucre malsains.

Aromatisé aux fruits : comme le yaourt à la fraise. Cependant, le produit à arôme naturel peut ne contenir aucun fruit. Il sera confectionné à base de produits chimiques conçus pour avoir un goût de fruits.

Zéro gras trans : signifie que le produit contient moins de 0,5 grammes de ce type d'acides gras saturés présents naturellement en petite quantité dans la viande et les produits laitiers. Même si les portions sont petites, le produit peut toujours contenir des graisses trans qui font augmenter les taux sanguins de LDL (« mauvais cholestérol »)

tout en abaissant les taux de HDL (« bon cholestérol »).

Directement du jardin : de quel jardin ? Comment et avec quels produits est-il cultivé ? Ce label reste obscur quant à la qualité des produits concernés.

« Il ne suffit pas... »

Pour éliminer la faim et la malnutrition à l'échelle mondiale, il est impératif de développer des systèmes alimentaires basés sur l'agroécologie. Cette approche ne doit en aucun cas se décliner comme une « bonne pratique » parmi d'autres, mais comme un mode de production basé sur l'expropriation et la répartition équitable de la richesse des transnationales, ainsi que sur le respect de l'ensemble des principes de l'agriculture écologique.

L'objectif de développement durable (ODD2) de l'Agenda 2030 préconise d'« éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable ». Le CETIM tente de démontrer que sans la reconnaissance et la mise en œuvre du droit au développement, les ODD ne sont pas atteignables.

Il ne suffit pas de revendiquer des systèmes alimentaires durables : il faut aussi planifier la justice sociale pour une juste répartition des richesses.

Il ne suffit pas de se limiter à promouvoir la viabilité de l'agriculture agroécologique et la biodiversité. Les mouvements sociaux sont tenus de contester la gestion néolibérale de la biodiversité.

Il ne suffit pas de subventionner les secteurs dits durables et les « bonnes pratiques » mais il faut aussi cesser de subventionner les secteurs non durables qui nuisent à la biodiversité et demander des compensations et des rétrocessions des subsides alloués aux grandes entreprises ne respectant pas les recommandations climatiques, écologiques et la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysannes.

Il ne suffit pas d'augmenter l'aide humanitaire. Il faut décoloniser l'aide au développement et arrêter de faire

une sélection entre les pays pauvres en fonction de leur potentiel de marché ou de leur disponibilité en matières premières.

Il ne suffit pas d'encourager des bonnes pratiques de partenariat public-privé mais il est indispensable de prioriser les établissements publics comme modèle axé sur le respect des recommandations de la pyramide alimentaire et du droit à l'alimentation.

Il ne suffit pas d'interdire l'exportation et le commerce des pesticides hautement toxiques sur son sol, il faut imposer aux entreprises agroalimentaires que l'utilisation de ces produits soit bannie partout dans le monde.

... **Il faut** une agroécologie durable qui soit indépendante des intérêts privés et authentique.

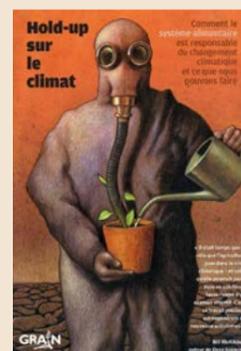
Les publications du CETIM en lien avec les systèmes alimentaires et la souveraineté



Vía Campesina: une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale Jean ZIEGLER, Jacques BERTHELOT, Jean-Pierre BERLAN et al.

2002 – 256 pages

Les paysans et les paysannes sont à la pointe du combat contre l'OMC et pour imposer la souveraineté alimentaire. De tous les continents, certains de leurs leaders, hommes et femmes, racontent leurs luttes et donnent chair à ce « front commun Nord-Sud » mis en branle par la Vía Campesina.



Hold-up sur le climat. Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire

GRAIN

2016 – 259 pages

Ce livre explique comment le système agro-industriel est l'un des responsables majeurs du changement climatique, pour quelles raisons et comment la souveraineté alimentaire est essentielle à prendre en compte dans toute solution pérenne et juste. Plus que jamais, il est temps pour les peuples d'agir par eux-mêmes, alors que les gouvernements, particulièrement ceux qui sont à la tête des pays qui ont le plus pollué, refusent de prendre leur responsabilité pour gérer ce problème. Changer le système alimentaire est certainement le meilleur endroit par où commencer.



Travailleurs et travailleuses agricoles à la peine Plateforme pour une agriculture socialement durable

2020 – 80 pages

Commander ici la version imprimée de cette enquête sur le monde du travail dans l'agriculture. Mandatés par la Plateforme pour une agriculture socialement durable, deux chercheurs ont réalisé une étude comparative basée sur neuf cantons et couvrant la période de 2000 à 2018. Ils ont tout d'abord ausculté les conditions de travail des ouvriers et ouvrières agricoles, majoritairement issu.es de l'immigration et qui représentent près de 25 % de la main-d'œuvre agricole suisse. Mais pas seulement. Leur étude s'est ensuite également penchée sur les problèmes économiques et sociaux des exploitants agricoles, l'endettement, les bas prix payés à la production et le rôle des grands distributeurs. Elle reflète une réalité pas très reluisante de notre agriculture et des conditions de vie de toutes les personnes travaillant jour après jour pour produire notre alimentation. Vous pouvez télécharger le PDF du livre gratuitement en cliquant ici

Voir d'autres titres édités par le
CETIM sur le sujet



La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan.nes Coline Hubert

2019 – 200 pages

Une idée issue d'un syndicat paysan indonésien peut mener très loin..., jusqu'à l'adoption d'un instrument international au sein de l'ONU ! L'ONU et son Conseil des droits de l'homme n'appartiennent pas qu'aux chefs d'États et diplomates. Les paysan.nes l'ont prouvé, les peuples peuvent changer le droit international. L'idée d'un syndicat de paysan.nes, le souhait de millions de personnes, peut devenir un instrument international au service des luttes progressistes.



La souveraineté au service des peuples suivi de L'agriculture paysanne, la voie de l'avenir! Samir Amin

2017 – 104 pages

La souveraineté au service des peuples suivi de l'agriculture paysanne, la voie de l'avenir! revient sur un point qui fait aujourd'hui largement débat: faut-il soutenir ou au contraire rejeter la souveraineté alimentaire nationale? Pour l'auteur, cette question de stratégie fait l'objet de graves malentendus, tant que son contenu de classe n'est pas identifié.



Le droit à la terre Melik Özden

Revendication historique des mouvements paysans, la reconnaissance du droit à la terre gagne du terrain au niveau international. Cette publication fait le point sur cet enjeu fondamental de notre temps. Elle est le résultat d'un important travail de recherche et d'enquête, et le fruit d'une collaboration avec La Vía Campesina.

N° 2

Dans son deuxième numéro, *Lendemains solidaires* interrogera l'articulation entre mouvements et leaders dits «populistes», xénophobes et ultranationalistes, et maldéveloppement. Du nostalgique de la dictature Bolsonaro, au néofasciste indien Narendra Modi, en passant par le polémiste sulfureux français Eric Zemmour, la marée réactionnaire ne cesse de se réaffirmer depuis les années 1980. Prétendument «anti-système», ces courants radicaux refusent de nommer les inégalités sociales dans la distribution des revenus et des richesses comme une menace fondamentale pour leurs sociétés, mais ils ciblent en toute impunité des ennemis «intérieurs» comme «extérieurs» à leur vision fantasmée et essentialiste de la nation. Comment expliquer la montée des néo-fascismes ? S'agit-il d'un simple effet secondaire de la mondialisation ou au contraire du prolongement logique de la violence néolibérale ? Quels en sont les impacts sur l'action collective, les mouvements sociaux et les dynamiques électorales ? Voilà quelques problématiques, parmi d'autres, qui seront décortiquées dans le numéro 2 de la revue.

